

**L'EXPLOITATION SEXUELLE
DES ENFANTS À DES FINS
COMMERCIALES AU CAMEROUN**

Association Enfants, Jeunes et Avenir
(ASSEJA)

Un rapport compilé
par
Mme Marie Thérèse MENGUE
Sociologue

Juillet 2006

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES	5
I. Liste des tableaux	5
II. Liste des figures	5
SOMMAIRE	6
1 Les objectifs de la recherche	7
2 L'intérêt de la recherche	7
3 La méthodologie	7
4 Les résultats obtenus	8
5 Les difficultés rencontrées et les limites	9
6 La conclusion et les recommandations	9
INTRODUCTION	11
2. Les objectifs de la recherche	
3. L'intérêt de la recherche	
CHAPITRE 1: UNE VUE D'ENSEMBLE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	14
I. SURVOL DU CADRE THÉORIQUE	14
A. LA DÉFINITION DES CONCEPTS	14
1. Le matériel pornographique mettant en scène des enfants	15
2. La prostitution enfantine	15
3. Le trafic d'enfants	16
B. LA SITUATION DE L'ESEC AU CAMEROUN	17
C. LA RÉPONSE DES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	21
1. Les organisations gouvernementales	21
2. Les organisations internationales	23
II. LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE	25
A LES SITES ET L'ÉCHANTILLON DES ENFANTS INTERROGÉS	25
B. LA POPULATION INTERROGÉE	24
C LES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES	26
D. L'ÉQUIPE DE RECHERCHE	26
E. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES LIMITES DE LA RECHERCHE	26
CHAPITRE II: L'ENVIRONNEMENT DES VILLES EN QUESTION	27
A. YAOUNDÉ	27
B. BAMENDA	28
C. BERTUA	29
1. La périphérie	29
2. Le centre-ville	30
CHAPITRE III: L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS À DES FINS COMMERCIALES	32
I. L'IDENTIFICATION DES ACTEURS	32
A. LES ENFANTS	32
1. Les conditions de vie	34

2. Les stratégies de survie	35
3. La prostitution pour la survie	35
B. LES PARENTS	38
1. L'identification des parents	38
C. LES ABUSEURS	39
D. Les personnes-ressources rencontrées	41
1. MINAS-MINCOF	41
2. Les postes de police	41
3. Le corps médical	42
II. Les endroits où l'ESEC a lieu	42
III. Les origines du phénomène	44
1. Le chômage et la pauvreté familiale	45
2. L'enfant : des compétences facilement exploitables	46
3. La dissolution des liens familiaux	46
4. Les méfaites des media	46
5. La pandémie du sida	47
6. Les autres causes	47
7. Les conséquences	47
CHAPITRE IV: LES MANIFESTATIONS DE L'ESEC AU CAMEROUN	48
Le trafic d'enfants	48
La pornographie mettant en scène des enfants	50
Le tourisme sexuel impliquant des enfants	51
Les mariages précoces	51
1. Les racines des mariages précoces	51
1. Les manifestations des mariages précoces	52
CHAPITRE V: LA RÉHABILITATION DES ENFANTS VICTIMES DE TRAFIC	
Le processus de réhabilitation	54
L'identification	54
L'éducation à la vie	55
La formation professionnelle	55
Les installations et le suivi	55
Les réussites	55
CHAPITRE VI: RECOMMANDATIONS	57
La mobilisation sociale	59
La sensibilisation	60
L'éducation et la formation de l'enfant	60
CHAPITRE VII: CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE	65
ANNEXES	67

LISTE DES ACRONYMES

AEMO	Actions d'éducation en milieu ouvert
ASSEJA	Association Enfants, Jeunes et Avenir
BIT	Bureau international du Travail
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
ESEC	Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
DEI	Défense des Enfants international
DIAL	Développement, Institutions & Analyses à long terme
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité
ECPAT	Mettre fin à la prostitution enfantine, la pornographie enfantine, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles
METPS	Ministère de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINCOF	Ministère de la Condition féminine
MINEDUC	Ministère de l'Éducation
MINJES	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MINVILLE	Ministère de la Ville
IST	Infections sexuellement transmissibles
ONG	Organisations non gouvernementales
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PPTE	Pays pauvres très endettés
CPDM	Mouvement démocratique populaire du Cameroun
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'enfance

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

I. Liste des tableaux

Tableau 1 : Les sites et l'échantillon des enfants interrogés

Tableau 2 : Le taux de croissance des différentes villes visitées

Tableau 3 : Le taux de fréquentation scolaire des jeunes filles rencontrées en pourcentage de celui des garçons par province

Tableau 4 : L'écoute radio et la salubrité par province (année 1999).

Tableau 5 : La représentation des répondants selon la province d'origine

Tableau 6 : La distribution des enfants selon les conditions de logement

Tableau 7 : La distribution des enfants selon leurs activités

Tableau 8 : Le regroupement des informations sur les parents

Tableau 9 : Le regroupement des informations sur les abuseurs

Tableau 10 : Les origines de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales

Tableau 11 : Résumé des propositions pratiques

II. Liste des figures

Figure 1 : La distribution selon la population interrogée

Figure 2 : La distribution des enfants par âge

Figure 3 : La distribution des enfants par sexe

Figure 4 : La distribution des enfants par niveau de scolarisation

Figure 5 : La distribution des enfants par origine

Figure 6 : Un aperçu des conditions de logement des enfants

SOMMAIRE

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) est devenue une préoccupation majeure partout à travers le monde. Bien que nombreux sont ceux qui n'en connaissent toujours pas les effets, l'ESEC gagne du terrain dans la société africaine. Par conséquent, l'État et les organes internationaux sont très concernés par ce genre d'abus. En dépit des nombreuses études réalisées jusqu'à maintenant sur le sujet, il est encore difficile d'obtenir des statistiques exactes sur l'envergure mondiale de l'ESEC. L'exploitation sexuelle des enfants existe sous des formes différentes telles que la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et le trafic d'enfants à des fins sexuelles.

L'ESEC émerge dans un contexte où règnent la misère et la pauvreté et où les politiques publiques sur des questions telles que la fréquentation scolaire et l'éducation sont limitées. De même, elle est le résultat de l'incapacité de l'État à garantir efficacement tous les droits des enfants tels que promulgués par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989,¹ les Conventions du BIT - la Convention 29 concernant le travail forcé ou obligatoire adoptée le 28 juin 1930, la Convention 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi adoptée le 26 juin 1973 et la Convention 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination adoptée le 17 juin 1999 et ratifiée par le Cameroun en 2000 – et la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants qui est entrée en vigueur en novembre 1999.²

Afin de résoudre les questions reliées à la définition d'un enfant, aux causes profondes, aux formes de l'ESEC au Cameroun, au profil des abuseurs d'enfants et aux actions pouvant être entreprises pour éliminer l'ESEC, ECPAT, en collaboration avec ASSEJA, a lancé une recherche sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans trois villes du Cameroun : Yaoundé, Bamenda et Bertoua.

¹ Marie-Thérèse MENGUE et Jean Didier BOUKONGOU, Comprendre la pauvreté au Cameroun, PUCAC, Yaoundé, 2004, 386 pages.

² En ce qui concerne le travail des enfants, les articles 15 et 16 traitent de la protection contre l'abus et la négligence.

1. Les objectifs de la recherche

L'analyse de la situation de l'ESEC au Cameroun devrait fournir :

- Une description du contexte du phénomène de l'ESEC décrivant les causes sous-jacentes à travers une description narrative enrichie par des tableaux illustrant les facteurs incitatifs et les motifs pouvant forcer des enfants à être victimes de l'ESEC au Cameroun.
- Un aperçu des formes de prostitution infantine au Cameroun.
- Un aperçu du profil des enfants exploités sexuellement et de ceux à risque de l'être – i.e. les enfants de la rue, les enfants pris en charge par une institution, les enfants qui travaillent, etc.
- Un aperçu du profil des abuseurs, autant internes (Camerounais) qu'externes (internationaux, i.e. étrangers et touristes).
- Des données sur les tendances, la nature et les modes d'ESEC du pays.
- Des propositions concrètes sur la manière d'éradiquer l'ESEC du pays.
- Des informations sur la manière avec laquelle le Cameroun répond au phénomène de l'ESEC.
- Une analyse des outils qui semblent être plus efficaces dans le combat contre l'ESEC et des exemples de bonnes pratiques.
- Des informations sur les acteurs institutionnels et non gouvernementaux impliqués dans le travail contre ce problème (ou n'importe laquelle de ses formes).

2. L'intérêt de la recherche

Cette étude offre un double intérêt : scientifique et pratique. Scientifique, puisque l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales constitue une préoccupation récente au Cameroun et elle doit être davantage étudiée. Le statut social de l'enfant se dégrade progressivement en ce qui a trait aux repères traditionnels. Un enfant est retiré de sa structure familiale et se trouve exposé au reste du monde lorsqu'il est considéré comme un objet servant à des activités sexuelles, à la vente ou au travail. Il est impératif d'expliquer ce qu'est l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales de manière à mieux y faire face. L'intérêt social est aussi nécessaire pour le développement durable de l'enfant et de la société dans son ensemble.

3. La méthodologie

Cette étude s'est appuyée sur un questionnaire proposé par ECPAT pour faire des entrevues avec des enfants, des parents, des abuseurs et des personnes-ressources. Dans le but d'obtenir des données qualitatives, les chercheurs ont rencontré des enfants qui étaient d'accord pour discuter de leur niveau de vie et des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Les entrevues ont eu lieu en la présence des parents et des personnes-ressources (administration et ONG).

L'étude de terrain s'est déroulée à Yaoundé, Bamenda et Bertoua en mai et juin 2004, et elle a été complétée par une étude sommaire en 2005. Vingt-cinq enfants ont été questionnés à Bamenda, 25 à Yaoundé et 11 à Bertoua, pour un total de 62. En tout, 161 personnes ont été contactées (62 enfants, 47 parents, 21 abuseurs et 31 personnes-ressources). Les difficultés rencontrées lors de la collecte de données expliquent pourquoi l'étude était plus qualitative que quantitative.

4. Les résultats obtenus

Les données pertinentes ont été récoltées et les résultats ont démontré que :

- a) l'âge des enfants variait entre 16 et 18 ans.
- b) la répartition entre les sexes a montré que la majorité des enfants questionnés était des garçons (49 garçons contre 13 filles). Au cours de la collecte de données dans le cadre de cette recherche, les catégories d'enfants suivantes ont été contactées pour des entrevues : des pousseurs de charges lourdes, des laveurs de véhicules, des enfants qui vendent des produits dans la rue, des domestiques et serveurs, des enfants victimes de l'ESEC et des élèves. Puisqu'il était difficile de rejoindre des cas confirmés d'enfants victimes de l'ESEC au Cameroun, seuls sept enfants (filles) qui correspondaient définitivement à cette catégorie ont été questionnés dans cette recherche. La difficulté était due en partie au fait qu'il est tabou de parler de sexualité en public, à plus forte raison d'accepter que des enfants y soient associés. Au Cameroun, les enfants impliqués dans les travaux susmentionnés sont susceptibles d'être exploités sexuellement à des fins commerciales. Des informations non-confirmées indiquent que des enfants en âge scolaire sont exploités sexuellement par les autorités scolaires en échange de faveurs comme des meilleures notes et une protection contre des punitions. Le nombre de garçons mentionné dans cette étude montre que les chercheurs ont eu plus de facilité à rejoindre des garçons impliqués ou à risque d'être impliqués dans l'ESEC que des filles. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il y a plus de garçons que de filles au Cameroun qui sont victimes d'ESEC ou à risque de l'être.
- c) Les enfants proviennent de toutes les provinces du Cameroun, et six d'entre eux viennent de l'extérieur du pays.
- d) La fréquentation à temps plein des établissements scolaires au Cameroun a considérablement diminuée, ce qui explique pourquoi la majorité des enfants n'ont atteint que le niveau élémentaire.

Les activités réalisées par les enfants varient énormément : des filles sont impliquées dans la prostitution pour des raisons financières, alors que des enfants employés en tant que domestiques sont parfois abusés par leurs employeurs. De même, des enfants vivant dans la rue ou des orphelins abandonnés obtiennent leur pain quotidien en vendant des marchandises volées, en nettoyant des véhicules, en transportant ou en poussant de lourdes charges à la gare, et ainsi de suite.

La recherche a révélé que les lois camerounaises liées à l'ESEC sont trop compliquées et donc difficiles à appliquer. Les tentatives d'application de certaines des lois liées à l'ESEC sont souvent restreintes par la corruption, la pauvreté ainsi que le fait que la plupart des familles pauvres ne considèrent par l'ESEC comme un crime et ne sont donc pas prêtes à coopérer avec les autorités judiciaires pour traduire en justice les abuseurs d'enfants. Malgré ces difficultés, les structures gouvernementales et celles de la société civile sont conscientes des dangers de l'ESEC, et des efforts sont faits pour

l'éliminer. Toutefois, des contraintes financières et humaines entravent ces efforts.

Les causes de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales peuvent inclure les désastres naturels, les crises économiques, la pauvreté des familles, les échecs dans l'éducation de l'enfant et l'ignorance de la famille. En raison des dangers inhérents à l'ESEC, il est nécessaire d'aider les familles à identifier et à utiliser une main-d'œuvre alternative au lieu d'utiliser des enfants innocents et malléables. Il importe également d'éduquer les parents sur les droits de l'enfant. Les conséquences de l'ESEC sont néfastes pour les enfants puisqu'ils sont soumis à de la violence physique, des traumatismes psychologiques extrêmes et des risques comme la contraction du VIH/sida. En tant que victime de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, un enfant devient aussi un objet pour des activités sexuelles, la vente et le travail à un âge où il devrait être éduqué et protégé.

5. Les difficultés rencontrées et les limites

Plusieurs lacunes ont rendu difficile la collecte de données sur le terrain. Le matériel et le temps alloués n'étaient pas suffisants pour explorer un sujet aussi délicat. Trois à quatre semaines auraient été suffisantes pour rassembler des informations davantage crédibles. De plus, les obstacles liés à la langue ont été nombreux. Dans la plupart des cas, les enfants et les parents ciblés qui devaient être questionnés avaient un niveau d'éducation très faible ou ils ne parlaient pas couramment le français, ce qui a rendu les progrès difficiles. Ceci dit, les données rassemblées sur la question montrent que l'ESEC est une vérité cachée au Cameroun.

6. La conclusion et les recommandations

La question de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales devrait être associée aux programmes plus vastes de lutte contre la pauvreté. Cette question est liée au manque d'attention de l'État aux familles. Le but de cette étude n'était pas seulement de mettre en lumière l'ESEC, mais aussi d'attirer l'attention sur le non-respect des conventions en raison d'un manque de volonté politique. Elle a également permis de démontrer le fossé toujours grandissant entre les Pays pauvres très endettés (PPTÉ) comme le Cameroun. Ces insuffisances requièrent une réforme sociale mondiale. En plus de tous ces obstacles, les recommandations suivantes ont été retenues :

- Améliorer la connaissance exacte de l'ESEC et la collecte de données afin de mesurer plus exactement l'ampleur de l'ESEC.
- Organiser un symposium international pour étudier l'ESEC de plus près.
- Sensibiliser les populations sur les dangers de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
- Impliquer l'État dans la diffusion, le savoir-faire et l'application des normes en vigueur par rapport à la protection des enfants.
- La ratification du Protocol facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

- Élaborer et promulguer des lois sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales afin de se soumettre aux normes stipulées dans les instruments juridiques internationaux.
- Imposer des sanctions contre les abuseurs qui mettent en péril la vie des enfants.
- Obtenir un soutien financier des organismes internationaux dans ce combat de manière à permettre à l'État et à la société civile de trouver des solutions pour éliminer l'ESEC.
- Mobiliser les familles, un élément indispensable dans le combat contre l'exploitation sexuelle des enfants.
- Considérer les réalités locales et la situation des familles défavorisées dans les plans stratégiques pour combattre l'ESEC.

INTRODUCTION

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une réalité du monde d'aujourd'hui. En Afrique, et particulièrement au Cameroun, il y a des enfants qui sont complètement déconnectés des documents internationaux sensés les protéger. Ils ont un cycle de vie différent de celui de ceux qui suivent un processus de développement physique et psychologique normal, ce qui les déstabilise. La connaissance de cette réalité permet de comprendre le fait que l'ESEC est intimement liée à la dynamique des problèmes économiques et sociaux du Cameroun.

1. Une brève présentation du Cameroun

Le Cameroun est entouré par le golfe de Guinée, le lac Tchad et le bassin du fleuve Congo. Il a une superficie de 475 000 km². Les pays limitrophes sont le Nigéria, le Tchad, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Congo et la République centrafricaine. Le Cameroun est caractérisé par une variété de climats et de végétations. Il est divisé en dix provinces administratives : Centre (Yaoundé), Littoral (Douala), Ouest (Bafoussam), Sud-ouest (Buea), Nord-Ouest (Bamenda), Adamawa (Ngaoundere), Nord (Garoua), Grand-Nord (Maroua), Sud (Ebolowa) et Est (Bertoua). Il existe plus de 240 groupes ethniques au Cameroun, pour une population estimée à 15 millions d'habitants distribués de manière inégale sur le territoire national. Alors qu'au sud-est, il y a 10 habitants par km², jusqu'à 200 habitants vivent par km² dans les provinces occidentales. Quarante-deux pour cents de la population est âgée de moins de 14 ans et 72 pour cents ont moins de 30 ans. Cela constitue cependant un avantage économique tout autant qu'une pression sur les services sociaux et le marché du travail. Cinquante pour cents de la population vit dans les zones urbaines, dont la moitié réside dans des villes comme Douala (plus de deux millions d'habitants) et Yaoundé (plus d'un million d'habitants).

Après une longue période de système à parti unique, la pluralité des partis politiques a été introduite au début des années 1990 avec des élections libres et justes. Ce changement a toutefois été accompagné d'une instabilité sociale et d'actes de violence dans les principales villes telles que Douala. Les réformes constitutionnelles du 18 janvier 1996 ont entraîné une restructuration des pouvoirs politiques, avec l'élection du Président de la République par suffrage universel direct pour un mandat de sept ans renouvelable. Le Président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, a été réélu en 1997. Son parti, le Mouvement démocratique populaire du Cameroun, détient la grande majorité des sièges au parlement, soit 116 des 180 sièges.

Comme les autres États démocratiques, le Cameroun garantit les libertés fondamentales par sa constitution et la ratification de nombreux engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Le Cameroun est un membre actif de la politique autant régionale qu'interne. Son engagement auprès du Commonwealth en 1995, la tenue en 1996 du sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), sa participation à plusieurs rencontres au sujet de l'intégration et de la paix dans la région de l'Afrique centrale, la présence de plusieurs institutions internationales dans sa capitale (Yaoundé), et la tenue

du sommet France-Afrique en 2001 font du Cameroun une île de paix et de stabilité en Afrique.

Après une période de croissance de 1965 à 1985, la situation économique qui avait commencé à se dégrader en 1988 s'est davantage détériorée en 1994 avec la dévaluation du franc CFA. Aidé d'une discipline agricole soutenue et d'une collaboration avec ses compétiteurs économiques dans certains secteurs, le Cameroun a bénéficié d'un taux de croissance de 5 pour cents par année. Depuis 1997, le pays a poursuivi ses efforts d'ajustement de même que ses ambitieuses réformes dans le but de renverser favorablement la croissance pour vaincre la pauvreté.

Les perspectives pour le futur sont positives en raison de l'éligibilité du Cameroun aux initiatives pour les PPT. En effet, ces dernières permettront au Cameroun d'accroître son réseau de la réduction de la pauvreté, un problème qui affecte plus de 50 pour cents de la population. La Déclaration de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSRP) du Cameroun confirme cette réalité et démontre que la « pauvreté au Cameroun varie considérablement selon les régions. Dans les zones urbaines, le taux atteint les 22 pour cents, alors qu'il double dans les zones rurales pour atteindre 50 pour cents. »

La crise touche principalement les familles, poussant du coup certains enfants à s'impliquer dans le secteur informel. Cela démontre également l'intérêt de la communauté internationale à travers des agences comme l'UNICEF, cette dernière s'étant beaucoup engagée dans la situation des enfants au Cameroun dans le but de réaliser la pleine application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989. Pour ces raisons, ECPAT, à travers son partenariat avec l'ASSEJA, a commencé à étudier l'ESEC dans trois villes du Cameroun (Yaoundé, Bamenda and Bertua).

A. La perspective théorique

Au cours des 10 dernières années, la situation des enfants a subi des mutations parallèles à la dégradation de la situation économique camerounaise et, du même coup, des familles en milieu urbain. Si le phénomène des enfants de la rue a pu attirer l'attention des autorités politiques et des institutions internationales, le travail des enfants et l'ESEC restent pour leur part encore à peine effleurés. Ce constat est à l'origine d'initiatives politiques et sociales ciblant des groupes-clefs, particulièrement les enfants. Ce n'est pourtant pas le cas des répercussions de la croissance économique sur les conditions de vie. De plus, beaucoup reste à faire pour mieux connaître le problème de l'ESEC au Cameroun. Le statut social de l'enfant se dégrade progressivement en ce qui a trait aux limites traditionnelles. Il est donc évident qu'un intérêt scientifique doit être porté sur le phénomène de l'ESEC de manière à pouvoir le combattre. Des données scientifiques devraient aider les parties intervenant sur le terrain.

B. La perspective pratique

Sur les bases de cette étude, les actions pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant au Cameroun contribueront à réduire le phénomène de

l'exploitation sexuelle des enfants. L'objectif ciblé est de mettre sur pied une stratégie efficace pour combattre l'ESEC. L'intérêt social est évident et urgent pour le développement durable des enfants à travers l'ensemble du pays.

C. Le plan de travail

Cette étude est divisée en quatre chapitres. Le premier décrit la théorie et la méthodologie utilisées dans cette étude. Le second présente l'analyse des données récoltées au cours de la recherche. Le troisième chapitre fournit des propositions pour des actions durables. Enfin, le dernier chapitre présente une vue d'ensemble du combat contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales au Cameroun.

CHAPITRE I: UNE VUE D'ENSEMBLE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

I. SURVOL DU CADRE THÉORIQUE A. DÉFINITION DES CONCEPTS

En 1996, le mouvement ECPAT, en collaboration avec l'UNICEF et le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, a organisé le Premier Congrès mondial contre l'ESEC à Stockholm, en Suède. Lors de ce Congrès, 122 pays ont adopté **l'Agenda pour l'action de Stockholm** qui exhorte les États, tous les secteurs de la société et les organisations nationales, régionales et internationales à agir contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC). En particulier, il lance à l'appel aux pays pour qu'ils développent des Plans d'action nationaux contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et pour qu'ils mettent en œuvre l'Agenda pour l'action dans six domaines, soit la coordination, la coopération, la prévention, la protection, le rétablissement et la réintégration, et la participation des enfants. Les Plans d'action nationaux fournissent aux agences gouvernementales et aux prestataires de soins une opportunité de coopérer dans le développement de stratégies à travers des politiques nationales pour éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et pour promouvoir les droits de l'enfant dans leur pays.

En décembre 2001, le Deuxième Congrès mondial a été convié par le gouvernement japonais à Yokohama. Cent cinquante-neuf pays ont réaffirmé leur engagement par rapport à l'Agenda pour l'action en adoptant le document final, **l'Engagement mondial de Yokohama**. De plus, les participants au Second Congrès mondial ont reconnu et accueilli favorablement les développements positifs qui avaient eu lieu depuis le Premier Congrès mondial de 1996, notamment une meilleure mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et une plus grande mobilisation des gouvernements nationaux et de la communauté internationale pour adopter des lois, des réglementations et des programmes à même de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Le sous-groupe contre l'exploitation sexuelle des enfants du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant déclarait en janvier 2005 que :

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une violation fondamentale des droits de l'homme et de l'enfant. L'élément-clef réside dans le fait que l'abus de l'enfant et la violation de ses droits se produit à travers une transaction commerciale. Cela veut dire qu'il y a un échange au cours duquel un ou plusieurs des parties profitent – en argent, en marchandise ou en nature – de l'exploitation à des fins sexuelles d'une personne âgée de moins de 18 ans.³

³ Sous-groupe contre l'exploitation sexuelle des enfants du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant (janvier 2005). *Semantics or Substance? Towards a shared understanding of terminology referring to sexual abuse and exploitation of children*. Page 56

1. Le matériel pornographique mettant en scène des enfants

Le Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants définit la pornographie comme :

Toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles.

Le Protocole oblige les États à criminaliser tous les actes de « production, de distribution, d'exportation, d'importation, de transmission, de possession intentionnelle et de publicité de matériels pornographiques impliquant des enfants » tel que définis auparavant. L'Agenda pour l'action de Stockholm recommande en plus que les États criminalisent la simple possession de matériel pornographique mettant en scène des enfants et non seulement la possession à des fins de distribution.

Selon les normes internationales, la production, la distribution et la possession de matériel pornographique mettant en scène des enfants devraient être interdites par le code pénal et elles devraient être soumises à des sanctions sévères. La définition de la pornographie infantile est large et elle englobe le matériel explicite mettant en scène des activités sexuelles impliquant des enfants, qu'elles soient réelles ou simulées, et le matériel représentant des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles. Cette norme internationale inclut également le matériel imprimé, les bandes vidéo, les bandes audio ou le matériel numérisé sauvegardé sur un ordinateur.

Le matériel pornographique mettant en scène des enfants forme une industrie prospère et lucrative.⁴ Selon une étude réalisée en 1999 à Yaoundé auprès des gérants et propriétaires de clubs vidéo, le matériel pornographique infantile est rare. Cependant, certains gérants qui ont gardé l'anonymat ont affirmé qu'il existe plusieurs bandes vidéo mettant en scène des filles de 19 ou de 20 ans qui ont été exportées. Il est difficile d'estimer le nombre d'enfants ainsi impliqués, mais un nombre important d'enfants est exploité sexuellement de cette manière.

2. La prostitution infantile

Le Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants définit la prostitution infantile comme : « le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage. »⁵ En accord avec la

⁴ Poulin, la violence pornographique. Industrie du fantasme et réalité, Cabédita, Yesus sur Morges.

⁵ Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Article 2 (b).

CDE, un enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette définition inclut toute activité sexuelle avec un enfant, incluant les rapports sexuels, la pénétration orale ou anale, et toutes les autres formes de contacts sexuels. L'échange de bénéfices peut se faire en argent ou en nature et peut être donné directement à l'enfant ou à une autre personne ou à des personnes au nom de l'enfant.

Le Protocole facultatif oblige les États à inclure dans leur code pénal tous les actes liés au fait d'offrir, d'obtenir, de procurer ou de fournir un enfant à des fins de prostitution.⁶ Cela inclut la pleine protection contre l'exploitation dans la prostitution enfantine de tout garçon ou fille jusqu'à l'âge de 18 ans. Le consentement de l'enfant dans l'activité sexuelle n'est pas pris en compte dans la détermination de la responsabilité criminelle.

Il faut noter ici que le terme « prostitution » peut obscurcir la nature du comportement pouvant être qualifié d'abus sexuel, puisque le terme évoque un consentement délibéré et dépeint l'enfant en tant que criminel au lieu de victime. Tout acte sexuel avec un enfant porte atteinte à la dignité de l'enfant et la prostitution, dans le cas présent, se conçoit en tant que principale forme d'exploitation sexuelle des enfants.

3. Le trafic d'enfants

Le Protocole sur le trafic de personnes de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational constitue le principal instrument international relatif au problème du trafic. Le Protocole définit le trafic de personnes et possède d'autres dispositions sur la protection des victimes de trafic. Le Protocole décrit le trafic d'enfants en tant que :

L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes;

Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé;

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article;

Le terme "enfant" désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.

Ce Protocole oblige chaque État Partie à adopter les mesures législatives nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénal aux actes énoncés dans la définition.⁷

⁶ Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Article 3, paragraphe 1(b).

⁷ Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et unir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, Article 5, paragraphe 1.

La définition du Protocole fait la différence entre les adultes et les enfants sur un aspect important : l'obligation que des moyens illicites tels que la contrainte ou la tromperie soient utilisés pour que l'acte constitue un cas de « traite de personne » ne s'applique pas au cas de trafic d'enfants. Selon le Protocole, si un enfant est recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli à des fins d'exploitation, cela constitue un cas de trafic même si aucun moyen illicite n'a été utilisé pour obtenir le consentement de l'enfant. Pour cette raison, pour les enfants, le seul élément qui compte du point de vue de l'infraction pénale est le fait que l'enfant ait été recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli à des fins d'exploitation. Cette définition reflète le principe fondamental selon lequel le consentement de l'enfant n'est pas pris en compte dans un cas d'exploitation.

B. La situation de l'ESEC au Cameroun

Les manifestations de l'ESEC comme la prostitution infantine et la pornographie mettant en scène des enfants se retrouvent partout à travers le monde. Ces phénomènes sont décrits par l'Organisation des Nations Unies comme « une forme moderne d'esclavage incompatible avec les droits, la dignité et la valeur de la personne humaine qui vont de pair avec le bien-être des individus, des familles et de la société dans son ensemble. »⁸ La responsabilité de l'État se concentre habituellement sur les secteurs où cette activité lucrative s'est développée et où elle concerne principalement le crime organisé. Le combat contre l'ESEC reste une problématique fort complexe en dépit des efforts des États investis en ce sens, puisque l'ESEC traverse les frontières culturelles, sociales, économiques et religieuses. À cet effet, on peut nommer les mariages forcés, le travail des enfants, les enfants engagés comme serviteurs, les enfants soldats et les migrations des enfants des villages vers les villes dans le but de trouver un emploi. Dans le cadre d'un conflit armé, il faut aussi ajouter le fait que des millions d'enfants sont abandonnés et exploités sexuellement par des soldats ou par d'autres personnes. Des enfants sont aussi vendus par leurs parents à des proxénètes vivant de gains illicites. Ces acteurs trouvent avantageux de faire des échanges sur la base de la prostitution infantine, affirmant que ces actes sont facilement exploitables. L'un de ces acteurs a aussi souligné que l'échange d'enfants encore vierges est très lucratif étant donné la notion selon laquelle les rapports sexuels avec un enfant encore vierge éliminera le risque de contracter le VIH/sida. Cette pratique expose les enfants au risque de contracter le VIH/sida et de la transmettre à d'autres personnes.

Cependant, au Cameroun, il existe très peu d'informations documentées sur le problème de l'ESEC. Certaines des recherches déjà réalisées n'ont pas été validées ou publiées. La restitution des résultats sur le terrain est donc difficile.

⁸ Programme d'action pour la prévention de la vente d'enfants, de la prostitution d'enfants et de la pornographie impliquant des enfants. Organisation des Nations Unies, Genève, 1992.

Du point de vue juridique, au Cameroun, l'ESEC est assujetti aux instruments nationaux, régionaux et internationaux en ce qui a trait à la protection des enfants.

Les conventions suivantes ont été citées : 1) La Convention relative aux droits de l'enfant, 2) le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 3) le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et unir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, 4) la Convention 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 5) la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants, et 6) la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CAE)

La **Convention relative aux droits de l'enfant** (CDE)⁹ a été ratifiée en novembre 1989 et est entrée en vigueur en septembre 1990. À ce jour, 192 pays l'ont ratifiée. Tous les membres de l'Organisation des Nations Unies ont signé et ratifié ce document, à l'exception de la Somalie et des États-Unis. La CDE est le premier instrument international qui lie les États par rapport aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants.

La Convention définit un enfant en tant que toute personne âgée de moins de 18 ans et elle reconnaît le fait que les enfants ont un droit inaliénable à la vie et à la survie, à une identité, à une nationalité, à être entendu, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la santé et à l'éducation. Dans le contexte de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, les Articles 34 et 35 obligent directement les États à protéger les enfants de toutes les formes d'exploitation sexuelle, incluant la prostitution infantile, le matériel pornographique mettant en scène des enfants et le trafic.

Le **Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants**¹⁰ est le premier de deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant à entrer en vigueur. Il est entré en vigueur en janvier 2002 et 104 États l'ont maintenant ratifié. Le Protocole interdit explicitement la vente d'enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Il s'agit du premier instrument international à définir ces termes.¹¹ De ce fait, le Protocole exige que les infractions soient considérées en tant qu'actes criminels.¹² Le Protocole exige que les États parties mettent en place les instruments nécessaires pour criminaliser ces actes interdits, qu'ils assurent la juridiction de telles infractions, qu'ils prévoient les mesures nécessaires pour extraditer les contrevenants, qu'ils encouragent la coopération internationale entre les États dans la poursuite des contrevenants et qu'ils fournissent le

⁹ Résolution de l'Assemblée générale. 44/25, annexe, 44 ONU. GAOR Supplément. (N. 49) à 167, document des Nations Unies. A/44/49 (1989). Entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

¹⁰ Résolution de l'Assemblée générale 54/263, Annexe II, 54 ONU GAOR Supp. (N. 49) à 6, document de l'ONU. A/54/49, Vol. III (2000). Entrée en vigueur le 18 janvier 2002.

¹¹ Ibid. Article 2.

¹² Ibid. Article 3.

soutien nécessaire aux enfants ayant survécus à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, en particulier les femmes et les enfants (Protocole sur le trafic)¹³ est un protocole supplémentaire qui fut ajouté en 2001 à la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational. Le Protocole a été ouvert aux signatures des États en décembre 2000. Il y a actuellement 97 États qui ont ratifié le Protocole. Ce dernier est le résultat du besoin urgent de combattre le crime transnational tel que présenté par l'agence des Nations Unies responsable de la prévention de la criminalité, de la justice pénale et de la réforme du droit pénal. Le Protocole sur le trafic offre la première définition internationale du trafic et il donne un aperçu d'un régime complet en matière d'application des lois.¹⁴ Le Protocole établit un système permettant de criminaliser les trafiquants et de protéger et assister les personnes victimes de trafic, renforçant dès lors les mesures de prévention du trafic pour toutes les personnes, particulièrement les victimes les plus souvent ciblées – les enfants et les femmes.

La Convention 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi de 1973 (Convention 138 du BIT) prévoit que les signataires de la Convention poursuivront une politique nationale élevant l'âge minimum d'admission à l'emploi « en accord avec le développement physique et mental complet des jeunes », permettant du même coup d'abolir le « travail des enfants ».¹⁵ Les deux principes directeurs de la Convention sont 1) l'âge minimum ne devrait pas être moins de 15 ans de façon à compléter la période d'éducation obligatoire et 2) l'âge minimum le plus élevé pour les travaux dangereux ne devrait pas être plus bas que 18 ans. La Convention est un instrument flexible et dynamique mettant en place des âges minimum d'admission dépendant du type de travail. Par exemple, dans certains pays où l'économie et les infrastructures en éducation ne sont pas suffisamment développées, l'âge minimum d'admission au travail peut être moins de 15 ans. La Convention est pertinente dans la discussion sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales puisqu'elle complète la Convention 182 du BIT en obligeant les États parties à s'assurer que les personnes de moins de 18 ans ne sont jamais impliquées dans un « travail » dangereux contre une rémunération.

La Convention 182 du Bureau international du Travail sur les pires formes de travail des enfants (Convention 182 du BIT)¹⁶ est devenue la première Convention du BIT à être adoptée à l'unanimité par les 174 États-membres du BIT en juin 1999. La Convention définit les pires formes du travail des enfants en incluant toutes les formes d'esclavage, de trafic, de prostitution des enfants, de pornographie mettant en scène des enfants,

¹³ Résolution de l'Assemblée générale. 55/25, annexe II, 55 ONU. GAOR Supplément (N. 49) à 60, document de l'ONU. A/45/49 (Vol. I) (2001).

¹⁴ Ibid. Articles 3 et Partie III.

¹⁵ C138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973. Article 1.

¹⁶ Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Convention 182 du BIT), 38 I.L.M. 1207 (1999). Entrée en vigueur le 19 novembre 2000.

d'utilisation aux fins d'activités illicites (notamment pour la production et le trafic de stupéfiants), et d'utilisation des enfants dans n'importe quel travail qui, par sa nature ou les conditions dans lequel il s'exerce, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.¹⁷ La Convention incarne les efforts de la communauté internationale à définir légalement les types de travail dans lesquels les enfants de moins de 18 ans ne devraient pas être impliqués.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée par l'OUA en 1990. La Charte est le premier traité régional africain sur les droits de l'enfant. De plusieurs manières, les dispositions dans cette Charte sont inspirées des dispositions de la CDE. La Charte fait appel à la protection contre les abus et les mauvais traitements, les pratiques sociales et culturelles néfastes, et toutes les formes d'exploitation ou d'abus sexuels, notamment l'implication des enfants dans la prostitution et la pornographie. Elle tente également de prévenir la vente et le trafic d'enfant, les enlèvements et la mendicité chez les enfants.

STATUT DE LA RATIFICATION PAR LE CAMEROUN DES INSTRUMENTS REGIONAUX/INTERNATIONAUX¹⁸

CDE	1993
Protocole facultative sur la vente d'enfant, etc.	Signé en 2001 mais pas encore ratifié
Protocole sur le trafic	2006
Convention 29 du BIT	1960
Convention 138 du BIT	2001
Convention 182 du BIT	2002
Charte africaine	1997
Agenda pour l'action de Stockholm	2001

Au niveau national, le Code pénal protège les enfants contre ces pratiques immorales ou la culture de ces habitudes. La notion d'exploitation sexuelle des enfants à des fins économiques et les activités qui y sont associées sont passibles d'une peine par le Code pénal. L'élimination de ces habitudes est soulignée sous la catégorie des mesures visant à éviter tout désordre public. Ces actes sont tout particulièrement réprimés lorsque la victime est mineure, puisque la victime n'a pas de choix.

Les sanctions contre les pratiques immorales tombent sous le cadre plus large de l'élimination des actes pervers qui sont susceptibles de provoquer ou de déranger l'ordre public. De tels actes sont sujets à des sanctions plus sévères lorsque la victime est mineure puisqu'il est supposé que cet enfant n'est pas en mesure d'assumer les conséquences d'un style de vie libéré. Dans la plupart des cas, les enfants mineurs sont dans les faits victimes d'abus.

C'est pour cette raison que le Code pénal réprime le « détournement de mineur » (ce qui signifie d'exciter, de favoriser ou de faciliter la débauche ou le détournement de mineur – article 344 du Code pénal), le danger moral

¹⁷ Ibid. Article 3.

¹⁸ En date du 15 mars 2006.

(lorsque le tuteur d'un enfant de moins de 18 ans permet à ce dernier de résider dans une maison ou un établissement où se pratique la prostitution, ou de travailler dans un tel endroit, ou de travailler dans la résidence d'une personne qui se prostitue – article 345 du Code pénal), l'agression sexuelle (articles 346 et 3476), le proxénétisme (ce qui signifie de provoquer, d'aider ou de faciliter la prostitution d'une autre personne ou de partager, même si ce n'est qu'en apparence, les profits de la prostitution d'une autre personne ou de recevoir les profits d'une personne impliquée dans la prostitution – article 294 du Code pénal), les mariages forcés (article 356) et l'homosexualité.

À la lumière des informations présentées ci-haut, les dispositions contenues dans le Code pénal camerounais ne semblent pas se conformer aux normes internationales en matière de prostitution enfantine, de pornographie mettant en scène des enfants et de trafic d'enfants à des fins sexuelles. Les clauses du Code pénal n'interdisent pas spécifiquement l'achat de services sexuels auprès d'un enfant. De plus, le Code pénal ne contient aucune disposition spécifique sur le trafic d'enfants ou la pornographie enfantine, ne parvenant pas dès lors à protéger les enfants contre l'ESEC. Le fait que le Cameroun n'a toujours pas ratifié le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants doit être souligné en tant que lacune dans la protection des enfants contre l'ESEC.

C. La réponse des institutions nationales et internationales

Le gouvernement camerounais a placé le combat contre la pauvreté au premier plan de son agenda. Cette priorité est visible dans les actions de certains ministères qui souhaitent protéger les enfants contre les dangers provenant de l'extérieur. Bien qu'il n'y ait pas de plan d'action clair pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins économiques, chaque ministère est préparé à le faire. Les sections suivantes présentent les plans d'action de certains ministères et organisations gouvernementales et non gouvernementales directement concernées par le combat contre l'ESEC.

1. Les organisations gouvernementales

a) Le Ministère des Affaires sociales (MINAS)

Le Ministère des Affaires sociales se charge de la protection et du bien-être de la famille et de l'enfant, et il est responsable de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant qui a été ratifiée par le Cameroun en 1993. Les actions concernant l'ESEC incluent la collaboration avec l'UNICEF et le Ministère du Tourisme, une étude exploratoire sur le tourisme sexuel impliquant des enfants au Cameroun, et la préparation d'un plan d'action national pour combattre le travail des enfants qui a été élaboré avec le Ministère de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale. La révision de ce projet a permis de mettre l'accent sur la notion de trafic d'enfants à des fins économiques. L'objectif de cette intégration est de développer un plan d'action national unique englobant à la fois le travail des enfants et le trafic d'enfants. En dépit des difficultés auxquelles fait face le Ministère pour prévenir, protéger, rétablir, réintégrer, former et éduquer

efficacement les enfants victimes de l'ESEC, cette problématique fait partie de ses priorités les plus importantes.

b) Le Ministère de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale (METPS)

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des actions en faveur de l'emploi, du statut des travailleurs, des relations professionnelles et de l'assurance sociale. Le Ministère coordonne également le plan d'action contre le travail des enfants en collaboration avec le BIT/IPEC. Les secteurs prioritaires incluent la sensibilisation des populations, la protection juridique, le rétablissement et la réhabilitation des enfants victimes de trafic, le renforcement du contrôle des frontières et la coopération internationale, de même que la coordination des actions de suivi.

c) Le Ministère de la Justice (MINJUSTICE)

Le Ministère de la Justice élabore et met à jour les documents juridiques. En ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, son rôle est de souligner l'importance des instruments nationaux et internationaux dans le combat contre l'ESEC.¹⁹

d) Le Ministère de la Condition féminine (MINCOF)

Le Ministère de la Condition féminine,²⁰ dans le cadre de ses programmes d'action, a prévu en 2000-2001 une étude sur l'exploitation des jeunes filles dans la famille et la société. Ses stratégies ont été élaborées en 2000 en mettant l'accent sur le « lutte contre la pauvreté, le financement de microprojets auprès des femmes et des jeunes filles, la création de structures communautaires comme les Centres de promotion des femmes et de prévention du sida chez les filles à risque ». Le MINCOF n'a toutefois pas de programme spécifique pour combattre l'ESEC, mais il contribue indirectement à l'éducation des jeunes filles et met en place des microprojets. Les autorités du MINCOF sont particulièrement conscientes des causes de l'exploitation sexuelle des jeunes filles. Elles tentent de renforcer le développement de capacités dans le but de mettre en place un plan d'action durable pour combattre efficacement l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

e) Le Ministère de la Ville (MINVILLE)

Le Ministère de la Ville a pour mission d'éliminer les incidents provoqués par le développement rapide des centres urbains. La réduction de la pauvreté dans les milieux urbains constitue l'un de ses principaux domaines de travail

¹⁹ Un document légal sur la situation des enfants élaboré par le MINJUSTICE en 2003 est sur le point d'être complété.

²⁰ Le MINCOF est chargé de l'élaboration et de la mise en place des mesures relatives au respect des droits de la femme au Cameroun. L'objectif est donc la disparition éventuelle de toutes les formes de discrimination envers les femmes et davantage d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel.

et se concentre essentiellement sur l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en situation difficile et sur la prévention des problèmes sociaux dont les jeunes et les femmes sont victimes. Le Ministère a mis en place un plan d'action de collaboration avec le PNUD dont le but est de faire face à la violence conjugale, à la délinquance et à la restructuration des quartiers précaires. L'ESEC est indirectement abordé.

f) Le Ministère du Tourisme (MINTOUR)

Le Cameroun a adopté la loi nationale sur le tourisme en 1998 (Loi 98-6 du 14 avril 1998). En tant que membre de l'Organisation mondiale du tourisme, il a ratifié en 1999 le code international sur le tourisme, un code déontologique qui interdit le tourisme sexuel impliquant des enfants. Le Ministère du Tourisme, en collaboration avec le Ministère des Affaires sociales et l'UNICEF, a élaboré un projet sous le thème « Est-ce que le tourisme sexuel existe au Cameroun ? Une analyse du phénomène en émergence dans le tourisme contemporain. » Le projet a pour but de mesurer le niveau de l'ESEC au Cameroun et de mettre sur pied un plan d'action efficace pour le combattre. Un tel projet est très attendu parce qu'il a pour but de prévenir un désastre social. D'autres ministères planifient de mettre en place une collaboration interministérielle, ce qui leur permettrait de combattre efficacement ces plaies sociales qui ont le potentiel d'entraver le développement normal de l'enfant.

2. Les organisations internationales

Nombreuses sont les organisations internationales au Cameroun qui appuient les actions pour combattre les problématiques qui touchent le développement normal de l'enfant. Certaines de celles-ci sont l'UNICEF et le BIT, ces dernières étant particulièrement intéressées par l'ESEC dans ses aspects reliés autant au travail qu'à la sexualité. Un nouveau programme de coopération pour la période 2003 à 2007 entre le gouvernement du Cameroun et l'UNICEF a été introduit afin de renforcer le cadre législatif et institutionnel pour la promotion, la défense et la réalisation des droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, et de s'assurer du soutien des mesures et mécanismes entourant les groupes vulnérables de façon à faciliter l'insertion sociale. Dans ce contexte, quatre catégories d'enfants vulnérables ont été identifiées : les enfants de la rue, les enfants travailleurs, les enfants ayant contractés le VIH/sida, et les enfants en conflit avec la loi – avec l'implication des enfants des secteurs informels du Cameroun et le trafic des enfants.

Le BIT a initié plusieurs études et actions en faveur des enfants victimes d'exploitation. Parmi celles-ci, il y a le programme IPEC qui assure le respect de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants, une analyse de la situation des enfants défavorisés du point de vue socioéconomique, et le soutien technique aux structures gouvernementales et non-gouvernementales dans le cadre de l'exploitation des enfants à des fins économiques. De plus, le BIT a développé des recherches sur le trafic d'enfants où le Cameroun a été choisi comme partenaire potentiel dans la sous-région. Un programme pour combattre le travail des enfants en collaboration avec des ministères-clefs est

sur le point d'être finalisé. En 2001, le BIT a lancé un programme régional visant à combattre le travail des enfants et le trafic d'enfants sous le nom « Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre. » Le projet se déroule dans neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, soit le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo.

Certaines ONG locales travaillent aussi sur des programmes variés ; certaines de leurs activités concernent la promotion et la protection des droits de l'enfant, l'éducation des enfants et particulièrement des filles, et la prise en charge d'enfants de la rue, d'orphelins (incluant les orphelins du sida) et d'enfants ayant contractés le VIH/sida. Toutes ces activités contribuent au combat contre l'ESEC. Cependant, plusieurs personnes restent sceptiques quant à l'efficacité du combat contre l'ESEC dans le contexte de la pauvreté ; ces personnes recommandent que les seuls remèdes dans le combat contre l'ESEC soient les écoles, la formation et l'amélioration des conditions de vie des parents.²¹

Toutes ces informations semblent indiquer l'existence de l'ESEC au Cameroun, mais les solutions pour l'éliminer demeurent encore inconnues. L'intention est là, mais les programmes restent très superficiels. Cette superficialité est expliquée par un manque de données par rapport à l'ESEC et à d'autres informations, un manque de ressources financières, matérielles et humaines, sans oublier les difficultés dans l'application des lois et des conventions élaborées pour combattre l'ESEC. À ce stade de la recherche, il est difficile d'affirmer qu'il est possible de bien connaître l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. La documentation analysée indique que l'ESEC est une menace au développement humain et économique du pays.

Le problème de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales doit être davantage exploré de manière à proposer des moyens d'action durables pour contribuer à son élimination. Pour ce faire, un nombre de questions doit être posées :

- Qui sont les enfants ?
- Quelles sont les causes profondes de ce problème ?
- Comment est-ce que ce phénomène se pratique ?
- Qui est impliqué ?
- Que peut être fait pour éliminer ce phénomène ?

À partir de ces analyses et questions et pour proposer une forme d'explication de l'ESEC, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle l'ESEC en général, et particulièrement par rapport à ses fins commerciales, constitue au Cameroun un crime social organisé. Alors que le problème est exacerbé par la crise économique qui affecte les pays africains depuis une décennie, il est aussi le résultat d'une déviation perverse d'une pratique séculaire au sein d'une

²¹ Nous n'avons pas jugé nécessaire de présenter les activités des ONG parce qu'elles ne traitent pas spécialement de l'implication des enfants dans les secteurs informels, mais les coordonnées des responsables des ONG contactées sont mentionnées en annexe.

société déjà déstabilisée. L'ESEC est causé par une mutation structurelle et fonctionnelle, et elle est provoquée par le passage d'une société rurale à un mode de vie moderne et industrialisé. Toutes ces réalités sont à l'origine du développement du problème de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, lorsque les enfants étant exposés aux pires formes de la dignité humaine.

II. LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

A. LES SITES ET L'ÉCHANTILLON DES ENFANTS INTERROGÉS

Trois lieux ont été choisis pour cette étude. Ces choix sont justifiés par le fait que ce sont des endroits qui attirent les gens. Yaoundé, la capitale du Cameroun, est considérée comme une ville cosmopolite propice à l'exploitation sexuelle des enfants. Bamenda est une ville commerciale qui accueille plusieurs personnes de l'étranger. Bertua est un carrefour entre Bangui (la capitale de la République centrafricaine) et le port de Douala. Cette ville a une grande population, de grandes cultures et elle jouit d'activités commerciales et forestières importantes. Le tableau suivant récapitule le nombre d'enfants interrogés dans chacune de ces villes.

Tableau 1 : Les sites et l'échantillon des enfants interrogés

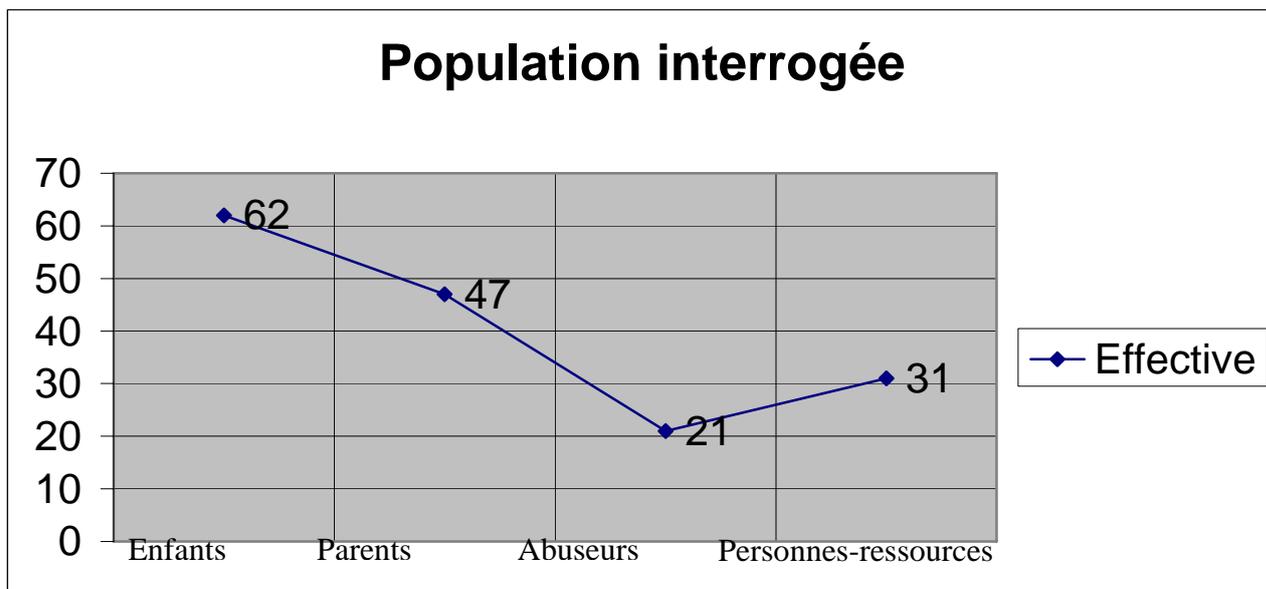
Ville ou village	Nombre anticipé de personnes interrogées	Nombre réel de personnes interrogées
Bamenda	25	26
Bertua	25	11
Yaoundé	50	25
Total	100	62

Fort de ces informations et observations avant de débiter la collecte de données sur le terrain, les chercheurs ont pensé que plus d'enfants répondraient au questionnaire. Or, parce que l'ESEC est un sujet tabou dans le pays et que le temps pour les entrevues était limité, seuls 62 enfants ont été interrogés et ont répondu au questionnaire.

B. LA POPULATION INTERROGÉE

Pour avoir une idée des manifestations de l'ESEC présentes sur le terrain, les chercheurs étaient intéressés aux enfants, aux parents, à l'administration publique et aux représentants des ONG (personnes-ressources). Ce graphique récapitule ces données :

Tableau 1 : Distribution selon la population interrogée



Source : Notre enquête, mai-juin 2004.

C. LES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES

Les enfants impliqués dans le combat contre l'ESEC étaient des garçons et des filles de moins de 18 ans. Parallèlement, les participants ont à tour de rôle observé directement les endroits où des enfants étaient exploités sexuellement, amenant les chercheurs sur les sites où l'exploitation peut avoir lieu et être observé. Étant donné certaines difficultés, les chercheurs ont d'abord rencontré 200 enfants, mais n'en ont interrogé que 62²² répartis sur les trois villes. Au total, 47 parents, 21 abuseurs et 31 personnes-ressources ont également été interrogées. Malgré le nombre limité d'enfants interrogés au cours de la recherche, le fait qu'il existe très peu de statistiques sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales au Cameroun confèrent un caractère quantitatif et qualitatif de l'analyse des résultats.

D. L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

L'équipe de recherche comprend cinq personnes, soit trois enquêteurs, une personne chargée de prendre des notes et d'analyser les données, et une personne chargée de traduire le texte du français à l'anglais.

E. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES LIMITES DE LA RECHERCHE

D'abord, le temps alloué et les moyens financiers disponibles se sont avérés insuffisants pour couvrir un sujet aussi délicat. Plus de trois semaines, ou même un mois, était nécessaire pour interroger les enfants et pour rassembler des informations plus substantielles. Les familles qui ont fourni les informations étaient pratiquement analphabètes ou incapables de parler le français. Les services d'un interprète ont été nécessaires.

²² Ils ont été interrogés informellement, sans l'usage du questionnaire préparé à cet effet.

CHAPITRE II: L'ENVIRONNEMENT DES VILLES EN QUESTION

A. YAOUNDÉ

Yaoundé, le point de convergence de la Province centrale, a une population de 1 237 500 habitants. Il s'agit de la capitale politique et du siège de nombreuses institutions. Yaoundé est le siège de plusieurs organisations et agences locales et internationales en charge de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, comme le BIT, l'UNICEF et l'UNESCO. Ces différentes structures réalisent plusieurs actions dans le combat contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.²³

En traversant la ville de Yaoundé, il est difficile de ne pas voir les ONG présentes qui se spécialisent sur la défense des droits de l'enfant ainsi que les centres sociaux de réhabilitation qui écoutent, prennent en charge et abritent les enfants victimes de tous les types d'abus. L'absence de synergie entre les actions de ces associations et ONG reste souvent déplorable. L'impression qui domine est celle où chaque structure poursuit secrètement ses petites affaires.

Certaines associations croient que le combat contre l'ESEC n'est pas répandu parce que les associations et les ONG qui réalisent ces activités de différentes manières ont confirmé leurs préoccupations. Une autre observation partagée durant la recherche est que les ONG et associations contactées sont très au courant de la situation – certaines d'entre elles accueillent et hébergent des enfants qui leur ont divulgué des informations en ce sens – mais ces associations refusent de révéler ces informations et les contacts de ces enfants au nom de la « préservation de l'intimité des enfants ». ²⁴ Cette observation est aussi valable par rapport aux structures publiques qui reçoivent souvent des cas pouvant être qualifiés d'exploitation sexuelle. Ces structures incluent les services sociaux en charge des postes de police, les tribunaux, les cours d'appel et certains services externes ou spécialisés du Ministère des Affaires sociales.²⁵

Réputée pour être le siège de plusieurs institutions et ministères, Yaoundé s'est aussi développée en tant que centre commercial. La crise économique au Cameroun a favorisé l'installation de la pauvreté qui touche plus de la moitié de la population du pays. À première vue, la ville de Yaoundé semble être principalement composée de commerçants, de fonctionnaires, d'étudiants, de professeurs, de chômeurs, de domestiques et ainsi de suite. La plupart des gens sont impliqués dans des activités économiques additionnelles de manière à obtenir des revenus supplémentaires pouvant aider à suppléer leurs revenus mensuels réguliers.

²³ L'un des mérites de cette action est d'avoir permis aux Camerounais d'avoir fait évoluer leurs positions. La présence de l'ESEC est reconnue, même si son impact n'est pas ressenti dans les faits.

²⁴ Voir la liste des ONG contactées en annexe.

²⁵ Seulement quelques ONG prenant en charge des enfants de la rue nous ont suivis et permis de discuter avec les enfants.

Les secteurs autour des ministères ont été transformés en marchés où sont vendus des denrées périssables, des articles ménagers, des vêtements et d'autres produits. L'absence de cantine dans les ministères a favorisé le développement de « tournedos », des restaurants improvisés où les gens convergent le temps d'un repas et/ou d'une bière durant les pauses. Les tournedos se trouvent également dans les marchés et près des gares. Dans la plupart des cas, des jeunes garçons lavent les assiettes pour les vendeurs et sont payés en argent ou en nature. Le salaire dépend du nombre d'assiettes lavées. Les tournedos ont l'avantage d'offrir des repas variés à un prix intéressant, bien que la nourriture soit au grand air et que sa propreté ne soit pas garantie. Il y a aussi plusieurs activités et établissements commerciaux sur la rue comme des épiceries, des vendeurs de denrée alimentaires et de fruits frais, des restaurants, etc. Les enfants aident souvent les parents dans ces activités.

Il existe plusieurs auberges, boîtes de nuit, tavernes et arcades de jeux à Yaoundé. Selon certaines personnes, ce sont dans des endroits comme ceux-là qu'a lieu l'exploitation sexuelle. Une enquête a dévoilé que l'élimination de l'ESEC est difficile parce que « ce sont certaines des personnes les plus en vue au pays qui sont impliquées dans l'exploitation sexuelle des enfants ; voilà pourquoi elles ne veulent pas reconnaître l'existence de ce phénomène dans le pays. »

B. BAMENDA

Bamenda, le point de convergence de la province du nord-est, a une population de 293 100 habitants. Bamenda a toujours été une ville populaire dans ce qui est considérée comme l'une des provinces anglophones du Cameroun ; une population multiethnique y vit avec des habitudes et des coutumes variées et le sens du commerce et des longs voyages commerciaux – des comportements liés à la proximité des grands espaces. En fait, la plupart des habitants de Bamenda sont impliqués dans l'exportation et l'importation de marchandises avec le Nigéria, un pays voisin. Les enfants accompagnent inévitablement les plus âgés et les parents dans la recherche de l'argent et des richesses.

Dans le centre de Bamenda ou des villages voisins, les enfants sont concentrés surtout dans les maisons privées et les marchés. À Santa, située à cinq kilomètres de Bamenda, des contacts avaient été établis avec le Président du conseil paroissial qui a regroupé les femmes de la paroisse de façon à permettre aux chercheurs de rencontrer leurs enfants (notamment ceux qui avaient été exploités sexuellement). Une visite au marché a été très intéressante et a permis d'obtenir plus d'informations. Il faut noter que les liens sociaux sont très forts et que les gens obéissent volontairement aux ordres hiérarchiques. Les informations confidentielles sont donc difficiles à obtenir. Les adultes ont rencontré les enfants et leur ont dit de ne divulguer aucune information aux gens de l'extérieur auxquels ils ne font pas confiance. Il a donc été difficile pour les chercheurs d'obtenir des informations de la part des enfants, particulièrement en la présence d'adultes. Cela était considéré comme étant compromettant. Les enfants peuvent souvent être vus comme travaillant ou se promenant autour du marché, des

gares – qui sont ouvertes 24 heures sur 24 – des bars, des restaurants et ainsi de suite, mais il y a généralement un adulte qui les supervise.

L'existence de l'ESEC n'est pas manifeste à Bamenda, mais le fait que plusieurs habitants ne voulaient pas en parler a été perçu comme un signe que le phénomène est en fait bien réel. Ils essayaient à la place de préserver leurs intérêts ou de ne pas être interrogés.

C. BERTUA

Bertua est le principal centre urbain de la province de l'Est, avec une population de 156 900 habitants. Avec le temps, elle est devenue un point de rencontre de plusieurs activités. Cette province est couverte de forêts denses exploitées par plusieurs compagnies dont la plupart sont sous contrôle étranger. À mi-chemin entre Bangui et le port de Douala, elle est habitée par des populations et cultures variées qui sont très impliquées dans le commerce.

1. La périphérie

Des haltes routières existent à chacune des entrées de la ville : une à Bonis²⁶ à cinq kilomètres de Bertua, une autre à Mandjou, cinq kilomètres au sud-ouest²⁷ de Bertua, et la troisième au carrefour du dernier Poteau. Les chauffeurs font un arrêt à ces endroits d'exploitation avant de continuer vers d'autres destinations. Presque identiques, ces carrefours sont situés dans des endroits où se trouvent principalement des tavernes et où les chauffeurs peuvent se reposer, trouver un mécanicien, attendre pour un poste ou se changer avant de continuer leur chemin. Dans ces lieux de convergence, un mouvement de personnes et de véhicules existe 24 heures sur 24, et la plupart des personnes – des jeunes, des vieux, des enfants, des fonctionnaires et des vendeurs - cherchent à gagner leur pain quotidien. Au rond-point, un centre de santé, un poste de police, une église et une mosquée constituent le point de rencontre de la plupart des habitants de la ville.

Mandjou (un village musulman) possède le plus grand nombre d'auberges par mètre carré, offrant tous les niveaux de confort. À cet endroit, tous les enfants (principalement les filles) sont très visibles, se promenant, vendant des marchandises, effectuant des tâches ménagères ou cuisinant dans les auberges. Lorsque nous avons demandé à l'un des gérants des auberges pourquoi ces filles étaient toujours au travail la nuit, il a simplement répondu qu'elles travaillaient en tant que « femmes de chambre », qu'elles « accompagnent les clients soit pour servir la nourriture ou pour indiquer les chambres et les toilettes ». Mandjou semble être un village ordinaire durant la journée, mais il change lorsque la nuit approche. Plusieurs coins sombres existent dans le village et des jeunes filles pas plus âgées que 15 ans flânent, fortement maquillées et attendent clairement quelqu'un. Parmi elles se trouvent de jeunes mères qui ne perdront pas une opportunité de sortir pour une expédition, leur jeune enfant attaché à leur dos. Après une courte discussion avec un homme, une fille partira avec lui pour une vingtaine de

²⁶ Située en périphérie de la ville, vers Belabo et Abong Mbang.

²⁷ Il s'agit d'un carrefour dont l'une des autoroutes mène à Garuoa-Boulaya et l'autre vers la route de Batouri.

minutes et une autre fille viendra prendre sa place. Il s'agit là d'une situation récurrente tout au long de la nuit pour certaines d'entre elles. D'autres vont accompagnées et ne reviennent pas. Un serveur a été interrogé sur la présence des jeunes filles dans son bar. Il a répondu : « Je ne refuse personne ici à moins qu'il y ait plusieurs clients qui veulent s'asseoir. Si elles s'assoient et ne me dérangent pas, je ne peux pas leur demander ce qu'elles veulent. »

2. Le centre-ville

Dans le centre-ville, il y a un stationnement ouvert 24 heures sur 24 autour duquel se trouvent un marché municipal et quelques édifices administratifs et clubs vidéo, ainsi que le quartier chaud nommé Ndem Nnam.

Au cours de la journée, Bertua ressemble à n'importe quelle ville d'Afrique à la recherche de développement ; les habitants font tout pour subvenir à leurs besoins de base (nourriture, abri, santé, vêtements et éducation). Au niveau du stationnement et dans d'autres endroits comme les bars, les hôtels et les arcades de jeux se tiennent des colporteurs et plusieurs enfants. Dans la plupart des cas, de filles contribuent au revenu familial depuis qu'elles sont très jeunes.

Une visite à Ndem Nnam révèle des structures résidentielles mal construites. Dans certains endroits, il existe des rangées de chambres séparées par un corridor droit et sombre, avec une toilette à l'extrémité. Sur les vérandas, des filles de tous les âges cuisinent, lavant des assiettes ou des vêtements. Dans une chambre abandonnée dont la porte est ouverte, de la poussière est juxtaposée à d'autres objets pour l'occasion (un vieux radiateur, une épée, des boîtes vides, des vieux souliers, etc.). À première vue, au moins trois à quatre personnes sont entassées par chambre. Malheureusement, les gens n'ont pas permis aux chercheurs d'entrer seuls dans ces lieux.

À partir de 9 heures, le stationnement se transforme. Les kiosques vides du marché servent à vendre de la nourriture préparée par trois ou quatre jeunes filles assises derrière un barbecue, dont la plus jeune n'a que huit ans. Elles travaillent à tour de rôle ; si l'une d'elles est sollicitée pour d'autres services, elle disparaît derrière le mur du stationnement et revient plus tard. Les jeunes filles ont souvent des discussions animées avec les chauffeurs de taxi. Ces derniers les amènent parfois ailleurs et les ramènent plus tard, ou les suivent derrière les murs du stationnement, là où des auberges ont pignon sur rue.

Plus loin sur la rue depuis le stationnement, vers le quartier « haoussa », se trouvent deux boîtes de nuit, l'une d'entre elles étant fermée. Devant et derrière chacune d'elles, la même scène se produit, avec la différence que les femmes y sont plus matures. Un jeune homme a affirmé aux chercheurs que l'autre boîte de nuit a été fermée parce que « c'était la maison des mauvaises choses. Il y avait tout là-bas ! Tout ce que tu veux, même ce que tu ne veux pas (rires), des vieux oh ! des enfants oh ! des filles ainsi que des garçons. Et ils vendaient de la drogue aux gens. Les gens dansaient même nus là-bas (..) Le gouverneur a décidé qu'elle devait être fermée. » Dans certains bars et boîtes de nuit, des jeunes filles servent à boire, aident leur mère ou vendent de la nourriture.

Pour conclure sur l'exploration des villes de Yaoundé, Bamenda et Bertua, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales existe, mais davantage de temps est nécessaire pour observer et pour récolter des informations plus détaillées.

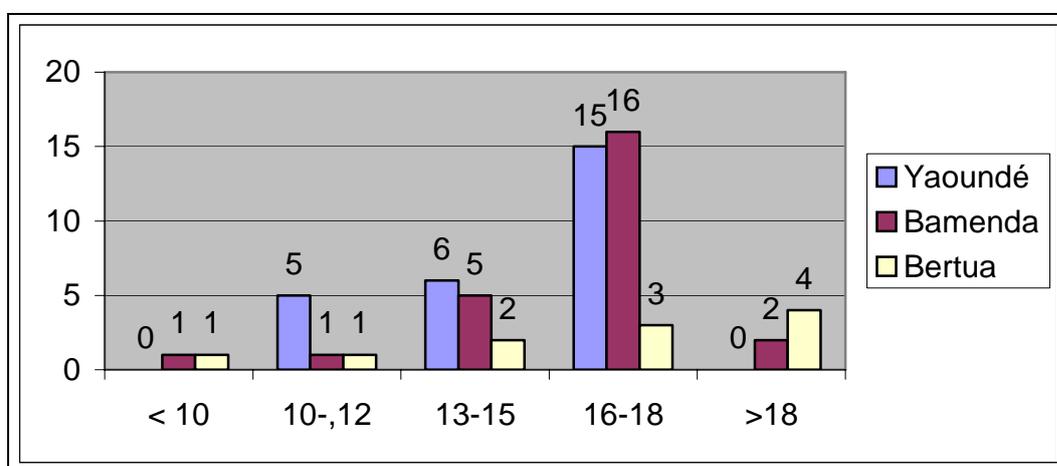
CHAPITRE III: L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS À DES FINS COMMERCIALES

Ce chapitre présente les différents acteurs à risque d'être impliqués dans l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, c'est-à-dire les enfants, les parents et les abuseurs. Les variables suivantes ont été prises en compte pour chaque acteur: l'âge, le sexe, le niveau de scolarisation, l'état civil, la profession et la province d'origine.

1. IDENTIFICATION DES ACTEURS

A. LES ENFANTS

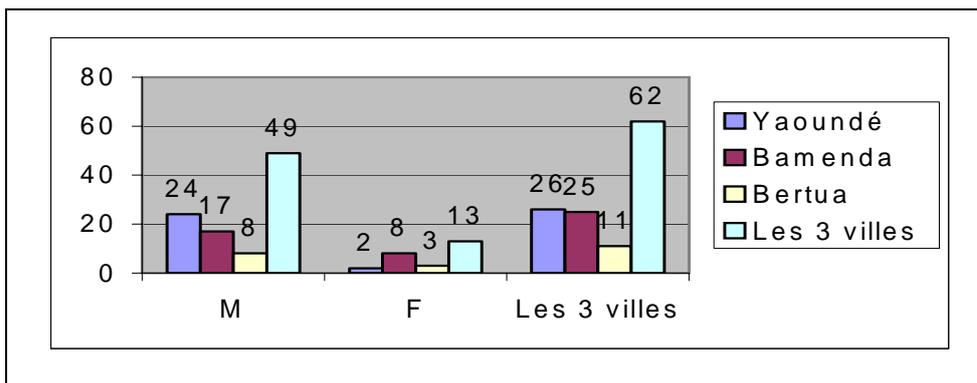
Figure 2: Distribution des enfants par âge



Les enfants interrogés ont entre 10 et 18 ans, avec une majorité ayant entre 16 et 18 ans. L'âge où les enfants sont le plus à risque d'être exploités varie d'une ville à l'autre. À Yaoundé et Bamenda, les enfants de 16 à 18 ans sont les plus à risque, alors qu'à Bertua, ceux de plus de 18 ans sont les plus exposés. En général, les 16-18 ans sont les plus à risque d'être soumis à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

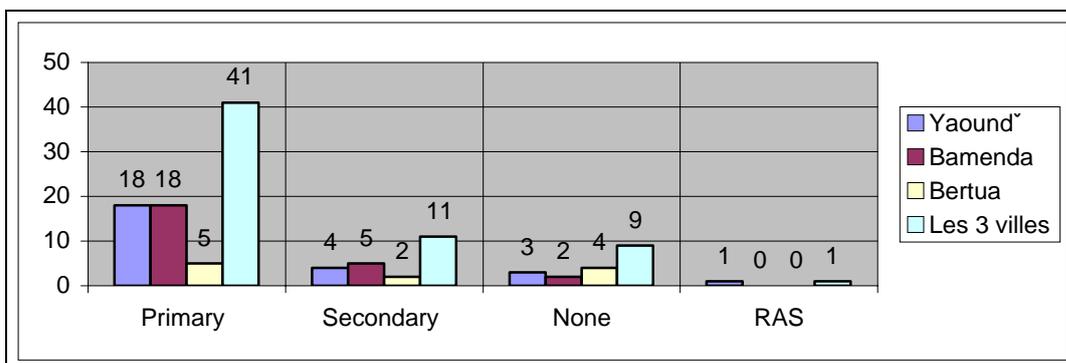
Figure 3: Distribution des enfants par sexe

Ville	Filles	Garçons
Yaoundé	2	24
Bamenda	8	17
Bertua	3	8
Total	13	49



Comme l'indique la figure ci-dessus, la majorité des enfants interrogés était des garçons: 49 garçons et 13 filles. Ces données sur l'âge et le sexe témoignent clairement de la jeunesse relative de la population active dans les villes concernées.

Figure 4: Distribution des enfants par niveau de scolarisation



Le niveau de scolarisation parmi ces enfants est très bas; 41 enfants ont bénéficié seulement d'une éducation élémentaire et neufs d'entre eux n'ont jamais été à l'école. Un enfant parmi les 62 n'a rien répondu sur son niveau d'études. Ces constatations sont d'autant plus inquiétantes puisqu'elles concernent une tranche de la population avec une moyenne d'âge de 14 ans.

Tableau 5 : La représentation des répondants selon la province d'origine

Province d'origine	Yaoundé	Bamenda	Bertua	Total
Centre	9	0		9
Est	2	0		6
Ouest	7	5		14
Nord-Ouest	0	14		14
Littoral	1	1		2
Adamawa	1	0		4
Nord	4	0		5
Grand Nord	1	0		2
Étrangers	1	5		6
Total	26	25	1	62

Ce tableau indique que les enfants interrogés proviennent majoritairement des provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, avec 28 enfants originaires de ces régions sur un total de 62. Neuf enfants proviennent de la province du centre, six de l'Est, 14 de la zone du Nord, deux des régions littorales et six du Nigéria, du Tchad et de la République centrafricaine. La présence d'enfants provenant de l'étranger relève de l'extrême pauvreté et des conflits armés qui sévissent dans leur pays d'origine et qui mènent à des migrations massives de jeunes.

1. Les conditions de vie

Il est important de noter que les conditions de vie dans lesquelles les enfants grandissent sont relativement semblables à travers le pays, où la population est engagée dans des activités génératrices de revenu. Les enfants se rendent dans les villes par leurs propres moyens ou bien accompagnés d'un membre de la famille, afin de subvenir à leurs besoins.

Tableau 6: La distribution des enfants selon les conditions de logement

Logement	Yaoundé	Bamenda	Bertua	Total
Dans la maison de ma mère	2	3	1	6
Chez mes parents	3	5	2	10
Chez un membre de la famille	5	6	3	14
Chez un ami	2	11	2	15
Seul	1	0	2	3
Dans la rue	6	0	1	7
Dans un centre de réhabilitation	7	0	0	7
Total	26	25	11	62

Sur les 62 enfants interrogés, 15 vivent chez des amis, 14 vivent avec un membre de la famille (frère, sœur, tante, oncle ou grand-mère), dix vivent chez leurs parents et six vivent seuls avec leur mère. Sept enfants vivent dans la rue et sept autres sont dans un centre de réhabilitation. Ces enfants ne sont pas nombreux à connaître une vie de famille équilibrée. La plupart est amené à subvenir aux besoins de la famille et à contribuer au loyer et autres frais domestiques. En matière de logement, un enfant a observé:

Je vis avec ma grand-mère et parfois avec mes amis. Tous les enfants vivent les uns chez les autres par moments. S'il n'y a pas d'endroit où dormir, on dort dans la rue.

À titre d'exemple, sept enfants impliqués dans la prostitution et interrogés par les chercheurs ont déclaré poursuivre leurs activités seuls ou bien accompagnés d'un ami et parfois d'un enfant. Sans emploi lucratif, ils comptent sur leurs sorties nocturnes pour subvenir à leurs besoins.

2. Les stratégies de survie

Tableau 7 : La distribution des enfants selon leurs activités

Activités	Yaoundé	Bamenda	Bertua	Total
Pousseur de chariot	7	5	2	14
Laveur	5	6	3	14
Vendeur	7	3	1	11
Domestique	3	6	1	10
Prostitution	0	5	2	7
Elève	4	0	2	6
Total	26	25	11	62

Source : Notre recherche, mai-juin 2004.

Les activités poursuivies par ces enfants sont relativement diversifiées avec une majorité de pousseurs de chariot (14) et de laveurs (14) sur un total de 62 enfants. Onze enfants sont vendeurs, dix sont domestiques, sept sont impliqués dans la prostitution et six sont élèves. La majorité des enfants interrogés sont peu actifs durant la journée et les nuits sont réservées au sommeil.²⁸ Les enfants victimes d'ESEC travaillent la nuit et dorment pendant la journée. Les enfants sont rémunérés en argent comptant et parfois en nature, que l'activité soit journalière ou nocturne. Bien que les prix soient connus, il y a souvent une négociation entre l'acheteur et le vendeur (tel est le cas avec les pousseurs de chariot, les coiffeurs, les prostitués et les vendeurs). Les stratégies alimentaires sont identiques. Le nombre de repas disponible par jour varie entre deux et quatre, avec une majorité d'enfants ayant accès à deux repas par jour. Ces repas sont consommés à la maison, au marché ou dans un « tournedos ». Les enfants sont en mesure de se nourrir grâce à leur revenu ou bien grâce à la bonne volonté des gens chez qui ils habitent (parents, famille et amis).

3. La prostitution pour la survie

Sept filles parmi les enfants interrogés sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Elles ont toutes moins de 18 ans. Quatre d'entre elles ont eu leur première expérience sexuelle avant l'âge de 14 ans, et les trois autres ont été actives sexuellement avant l'âge de 15 ans. Toutes ont déclaré que ces expériences étaient consensuelles, et ont eu lieu avec un inconnu en échange d'une petite somme d'argent. Voici des extraits de conversation avec trois jeunes filles impliquées dans la prostitution :

La première fille a 15 ans. Lorsqu'on lui demande quel âge elle avait lors de sa première relation sexuelle, elle répond :

Je connais le garçon depuis que j'ai 12 ans. J'ai eu un enfant à l'âge de 13 ans; ma mère m'a obligé de l'avoir. Elle a dit, "regarde comme tes amis

²⁸ À l'exception de ceux qui passent les nuits dans les clubs vidéo pour regarder des films pornographiques.

luttent pour subvenir aux besoins de leurs mères” et elle m’a conseillé de ne pas attendre l’âge de 30 ans avant d’avoir un enfant. Quand je sors, même au marché, je cherche quelqu’un avec qui prendre rendez-vous le soir ou pendant la journée. L’important pour moi est d’avoir de l’argent pour ma mère et pour acheter des vêtements à mon enfant.

La deuxième fille a 17 ans.²⁹ Elle a dit qu’elle n’avait pas encore de seins, ce qui laisse entendre qu’elle avait moins de 15 ans lorsqu’elle est devenue active sexuellement. La conversation suivante a eu lieu lorsqu’on lui a demandé ce qu’elle faisait devant un bar :³⁰

Fille: Je vends des arachides; si vous le souhaitez, je peux vous montrer. J’ai même cuisiné (...)
Tu habites où ?
Fille: Je ne suis pas loin; je suis juste derrière, là-bas...
Tu vis toute seule ?
Fille: Non, je vis avec ma grande sœur, mais elle est sortie.
Est-ce qu’il y a de l’eau là-bas ?
Fille: Oui, il y a de tout.
Ok, combien prends-tu ?
Fille: Combien avez-vous ?
Dit-moi ton prix d’abord.
Fille: Ok, disons 2000 Frs (USD 3.84).
2000, mais tu demandes cher! Disons 500 Frs (USD 0.96).
Fille: Quoi ? 500 Frs ? Non ça ne peut pas marcher ! Et ma sœur n’accepterait pas que j’aie avec un homme pour seulement 500 Frs (USD 0.96). Si vous avez 1500 Frs (USD 2.88) on y va.
Non c’est trop. Disons 1000 Frs (USD 1.92).
Fille: 1000 Frs (USD 1.92) ? Mais vous ne resterez pas longtemps, hein ? Je ne veux pas que ma sœur me trouve avec un homme qui paye seulement 1500 Frs (USD 2.88) et me fait perdre mon temps.

La troisième fille a 13 ans et se déplace avec son bébé de 10 mois. Elle vit chez ses parents et elle est exploitée par des hommes qui travaillent dans la brousse. Les chercheurs l’ont trouvée adossée à un mur à l’entrée du seul bar dans le rond-point de Bertua. Quand on lui a demandé ce qu’elle faisait là, elle a répondu:

Fille: Je viens ici en soirée pour regarder les gens passer. Je discute aussi avec mes amis. J’aime bien voir les chauffeurs de bus qui viennent de la brousse (...)
Et tu amènes toujours ton enfant avec toi? Pourquoi tu ne le laisses pas à la maison ? Il n’a pas froid ?
Fille: (Elle secoue vigoureusement la tête) Qui prendra soin de lui si je ne suis pas là ? Ma mère ? Ma sœur ? Tout le monde sort et je ne peux pas laisser mon enfant tout seul.

²⁹ Rencontre le soir devant le marché central à Bertua.

³⁰ Entretien mené par un homme qui jouait le rôle de “client”. La rencontre a eu lieu devant un bar dans le centre ville.

Mais tu ne peux pas rester avec lui ?

Fille: Pour faire quoi ?

J'aimerais qu'on aille quelque part. Mais je ne peux pas aller chez toi. Il y a beaucoup d'endroits ici, il y a un hôtel là-bas. On peut y aller pour discuter.

Fille: Avec l'enfant ?

Et alors ? Il dérange ? Ok, je veux qu'on aille chez moi. Il y a beaucoup de bonnes choses là-bas. Il y a même du lait pour le bébé si tu veux.

Fille: Elle est où votre maison ?

En ville. Ce n'est pas loin, on peut prendre une moto. Tu ne veux pas ?

Fille: Non, c'est que... je ne veux pas aller loin, ma mère m'a réservé quelqu'un avec qui passer la nuit.

Ces entretiens révèlent une ligne directrice commune: des filles très jeunes exposées à des pratiques qui ne sont pas autorisées à leur âge. Un adulte (un parent, par exemple) contrôle la situation même s'il reste hors de vue. Les filles partent à la recherche de clients, de préférence dans des endroits bien précis, soit pour gagner de l'argent ou bien pour le simple plaisir. La pauvreté pousse ces enfants à développer des stratégies futées afin de maximiser le profit sur une période courte. Il est essentiel au cours d'une soirée d'obtenir un maximum de contrats afin de gagner plus d'argent ou de cadeaux.

Les familles poussent leurs enfants à se prostituer afin qu'ils contribuent au revenu familial. Face à des défis comme les grossesses non désirées, certaines familles n'ont pas d'autre choix que d'encourager leurs filles à se prostituer, surtout lorsque les mères n'ont pas de qualifications professionnelles. Cette activité leur permet de se nourrir, de se vêtir et de subvenir à d'autres besoins. Deux filles ont déclaré avoir versé une partie de leurs gains à un « ami » qui les a interpellées au bord de la route le soir. Le montant versé dépend des gains de la fille et des besoins de chacun. Seule une des filles est logée parce qu'elle vit chez son « proxénète ». Aucun des enfants ne se dit contrôlé par ces « proxénètes »; les enfants disposent d'une certaine liberté, et l'essentiel est de rapporter quelque chose.

En pratique, toutes les filles révèlent le même schéma; elles sont généralement exploitées sexuellement dans les boîtes de nuit, les hôtels ou bien dans la rue et dans les recoins sombres des quartiers. Tout de même, elles luttent pour consommer l'acte. Certaines n'ont pas le choix et doivent avoir le rapport sexuel dans la rue, d'autres amènent les hommes chez elles. Les filles consomment de l'alcool et de la drogue; une des filles a confié qu'elle a commencé à boire à l'âge de 15 ans, alors que les autres ont évité la question. Tous les enfants interrogés ont déclaré ne pas avoir visionné de films pornographiques et ne pas avoir été impliqués dans la production de matériel pornographique (films, photos, etc.). L'exploitation sexuelle des enfants est une réalité qui demeure cachée derrière d'autres activités. L'aspect commercial de l'acte est plus difficile à étudier parce que les chercheurs rencontrent des filles mineures impliquées dans des activités sexuelles à but lucratif. Durant l'entretien, l'attitude adoptée par deux filles a indiqué aux chercheurs qu'elles étaient sous l'emprise financière d'une tierce personne. Ceci laisse penser que, selon l'opinion publique, le trafic auquel les enfants sont soumis est acceptable et inévitable. Les parents et autres personnes de référence accordent à la lutte quotidienne une grande valeur.

Ces actes se font au détriment de l'enfant et empêchent son bon développement, mais le temps et la volonté politiques sont nécessaires afin de mesurer et de contrôler l'ESEC.

B. LES PARENTS

La famille, et les parents en particulier, est responsable en premier lieu pour l'éducation de leurs enfants. Ils assurent leur bien-être et leur développement, et tentent de leur inculquer des notions de la culture à laquelle ils appartiennent. Dans le contexte de cette recherche, les parents sont tenus responsables pour l'exploitation sexuelle de leurs enfants à des fins commerciales en vue du fait qu'ils les forcent à y participer dès un très jeune âge. Les chercheurs ont rencontré 47 parents : 25 à Yaoundé, 12 à Bamenda et 10 à Bertua. Les variables suivantes ont été retenues : l'âge, le sexe, le niveau de scolarisation, l'état civil et l'activité professionnelle. Certains témoignages sur la vie sexuelle de leurs enfants sont également inclus.

1. Identification des parents

Tableau 8 : Le regroupement des informations sur les parents

Âge	No.	Sexe	No.	Niveau scol.	No.	État civil	No.	Activité prof.	No.
20-29	11	M	22	Élémentaire	20	Marié	35	Fonctionnaire	4
30-39	15	F	25	Secondaire	15	Célibataire	3	Proxénète	24
40-49	11		0	Universitaire	4	Veuf	5	Agriculteur	6
50-59	8		0	Analphabète	8	Divorcé	4	Marchant	7
60-69	2		0	RAS	0	Concubinage	0	Femme au foyer	6
Total	47		47		47		47		47

Source : notre étude, mai-juin 2004.

Il est clair que parmi les parents interrogés, aucun d'entre eux ne reconnaît que son enfant est impliqué dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Tout en admettant l'existence de l'ESEC, les parents interrogés exprimaient des points de vue différents sur les diverses formes d'exploitation. Des valeurs religieuses sont à l'origine de ces divergences. Voici la perspective d'un parent musulman qui ne reconnaît pas le mariage précoce comme étant une forme d'exploitation sexuelle :

“Nos parents faisaient ça, alors on ne fait que continuer. Si une fille n'est pas mariée avant la fin de la puberté, elle court un grand risque (...) nous ne pouvons pas contrôler les jeunes aujourd'hui; la meilleure assurance est de les marier le plus rapidement possible. Et quand elle se marie, elle doit honorer son mari (...). Ça ne me dérange pas que ma fille se marie à l'âge de 10 ans; c'est même pour le meilleur. C'est également rassurant si elle peut avoir un bébé rapidement. C'est vous qui pensez que c'est mauvais; nous respectons la tradition. Bien sûr que je suis contre l'abus des enfants, mais si c'est son mari, ce n'est pas un abus (...) si toutes les filles se mariaient à un jeune âge, éventuellement nous n'aurions plus à faire à des problèmes comme le sida et à d'autres maladies. Je ne peux pas accepter que mon enfant entre dans un bar ou une boîte de nuit, c'est dans des endroits pareils

que l'enfance est gâchée. J'ai un enfant de 8 ans qui vend des arachides, sa mère est aussi vendeuse au marché, mais elle n'entre pas dans les bars comme le font les autres."³¹

Pour ce parent, le mariage précoce ne constitue pas une exploitation sexuelle de l'enfant. Pour lui, comme pour d'autres musulmans, la pratique est justifiée par la religion ou par la tradition. Il est clair que ce père de famille exerce une certaine autorité auprès de ses enfants afin de faire respecter ses principes.

Le catholicisme, par contre, condamne les mariages précoces :

*"Imaginez que je sorte un soir pour me divertir et que par la même occasion, je trouve une amie pour la soirée (...) (rire et étincelle dans les yeux).³² Je prends une bière avec un collègue et deux filles âgées d'environ 11 ou 12 ans viennent s'asseoir près de notre table et... elles commandent à boire. Je suis surpris et quand je demande à l'une des filles qui lui a appris à boire, elle me répond que ce n'est pas moi qui ai acheté la boisson. Il fallait voir ça! Un peu plus tard, un homme entre dans le bar et propose une autre boisson. Ensuite il entre dans une voiture avec l'une des filles (...). Soudain je pense à ma fille qui dort à la maison. Je vous assure que si je la rencontrais dans un endroit comme celui-là à cette heure, je la tuerais."*³³

Cet homme n'approuve pas de l'exploitation des enfants, toutefois il révèle une moralité douteuse. Il ne permettrait pas à sa fille de se prostituer, mais il abandonne sa femme et ses enfants pour chercher à passer la nuit avec une autre femme. Son attitude n'est pas très différente de celle d'un abuseur de jeunes filles. L'ESEC est visiblement présente dans les trois villes. Tous les parents interrogés condamnent toutes formes d'abus des enfants, même si chacun y apporte une interprétation différente.

C. LES ABUSEURS

Dans le contexte de l'étude, l'exploiteur soumet des enfants à une exploitation sexuelle afin d'en tirer un profit. Incapables de trouver des personnes prêtes à déclarer ouvertement leur implication dans l'exploitation d'enfants, les chercheurs ont ciblé des gens qui ont un contact (personnel ou commercial) avec des enfants susceptibles d'être exploités sexuellement à des fins commerciales. Douze personnes ont été interrogées selon les critères suivants :

Tableau 9 : Le regroupement des informations sur les abuseurs

Âge	No.	Sexe	No.	Niveau scol.	No.	État civil	No.	Activité prof.	No.
20-29	4	M	8	Élémentaire	7	Marié	15	Fonctionnaire	8
30-39	9	F	13	Secondaire	11	Célibataire	5	Barman	7

³¹ Homme, fonctionnaire, Musulman, 57 ans.

³² Le répondant est marié avec des enfants.

³³ Homme, fonctionnaire, 48 ans.

40-49	8			Universitaire	1	Veuf	0	Bar-restaurant	2
				Analphabète	2	Divorcé	0	Marchant	3
				RAS	-	Concubinage	1	Mécanicien	1
Total	21		21		21		21		21

Source : Notre étude, mai-juin 2004.

Tous les répondants admettent avoir embauché des filles et des garçons âgés de 10 à 18 ans. Le travail des enfants variait selon la profession de la personne interrogée. Les fonctionnaires embauchaient les enfants pour travailler à la maison (vaisselle, courses, cuisine, garde d'enfants et factures). Les marchands embauchaient les enfants pour travailler dans leurs magasins; les barmans et les restaurateurs embauchaient les enfants pour faire la cuisine, le service ou la vaisselle, et les mécaniciens embauchaient les enfants pour aider dans leur garage. Chez les mécaniciens, les enfants étaient rémunérés à la fin de chaque journée. Dans tous les cas, le contrat était verbal. Les enfants étaient embauchés pour les aider à gagner de l'argent par des moyens honnêtes et pour leur permettre d'en mettre de côté pour l'avenir. Les enfants étaient payés en argent comptant ou en nature. Toutes les personnes interrogées ne sont pas considérées comme « abuseurs »; cependant elles ont admis avoir entendu parler du phénomène en ville. Elles ont nié être impliquées dans une quelconque exploitation. L'un des répondants a introduit une certaine nuance dans son témoignage :

“J’ai mon hôtel ici. Quand les chauffeurs arrivent, ils paient la chambre avant de sortir manger ou chercher une femme, mais je n’ai jamais vu quelqu’un ramener une jeune fille. Et même si quelqu’un ramène une jeune fille, s’il a payé sa chambre et qu’il rentre à minuit ou 2 heures du matin, je ne vais pas me lever de mon poste pour voir qui l’accompagne. Et quand la fille part le lendemain, ce n’est pas mon problème. J’interviews seulement s’il y a un incident, si le matériel est endommagé ou si quelqu’un est blessé. À part ça, je ne fais que prendre de l’argent. Et les femmes qui viennent ici, même si ce sont des jeunes filles, est-ce qu’elles y sont obligées?”

Une question se pose à savoir si la transaction est complétée en présence de tous. Les chercheurs ont également interrogé un jeune homme, ancien propriétaire d'un hôtel à Bonis.³⁴

“Toutes les filles que vous voyez ici sont calmes parce que c’est encore l’après-midi. Si vous arrivez le soir, vous verrez. Ici, une fois qu’une fille commence à se développer, elle suit sa sœur au rond-point. Et c’est ainsi que leur éducation est gâchée. Avant je les voyais arriver deux ou trois fois par nuit, ce qui veut dire que la première arrive avec un chauffeur, termine et s’en va. Un peu plus tard elle revient avec un autre client, etc.... c’est pour ça que vous les voyez comme ça. Par exemple, celle-là vous lui donneriez 25 ans alors qu’elle n’en a pas encore 15. Elle ressemble déjà à une vieille femme à cause de ce qu’elle a vécu. J’ai une nièce ici, malheureusement elle est à la ferme sinon je vous l’aurais montrée. Elle a commencé comme ça... j’en ai assez de la battre. Quand je partais travailler la nuit, elle allait au rond-point, et sa mère était là et ne disait rien. On m’a dit qu’elle allait à

³⁴ Bonis est un quartier de la ville de Bertua.

d'autres hôtels qui sont un peu plus loin. Quand elle est tombée enceinte j'étais fatiguée mais elle a avorté. Mais j'ai failli la tuer de mes propres mains! Et maintenant elle a complètement oublié l'école! Elle veut être comme ses sœurs et comme les autres filles ici. Et puisqu'elle ne travaille pas, elle se retrouve à passer la matinée à la ferme, la soirée au rond-point (...) avec le sida au bout du chemin."

Ainsi, les abuseurs n'ont pas le courage ou la volonté de reconnaître la réalité.

D. LES PERSONNES-RESSOURCES

Tous les types de personnes impliquées dans la préservation des droits de l'enfant ont été contactés pour l'élaboration de ce rapport. Au total, 31 personnes-ressources ont été interpellées, dont des représentants de l'État et de la société civile, des personnes responsables pour les délégations provinciales et sous-provinciales des Affaires Sociales, des Affaires pour la Femme, des officiers de la police, des représentants d'ONG et des membres du corps médical.

1. MINAS-MINCOF

Toutes les personnes-ressources ont entendu parler de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et reconnaissent que le phénomène prévaut dans les grandes villes du Cameroun. Exceptionnellement un employé du MINAS préférerait parler d'abus sexuel et non « d'exploitation ». Il refusait également l'usage du terme « pour des raisons économiques ». D'après certaines personnes-ressources, mis à part l'exemple classique de la fille qui échange ses atouts contre de l'argent, dans les cas les plus courants, l'enfant est d'abord flatté ou encouragé par les parents ou le tuteur pour qu'il soit « bon envers cette personne ». Le cas le plus dangereux se présente lorsque la mère initie l'enfant dès un très jeune âge (6 ou 7 ans) aux relations sexuelles ou introduit des objets dans son vagin.

2. Les postes de police

La police offre un service social qui tente de résoudre certains cas pour éviter qu'ils soient portés devant le tribunal. Un officier de la police a dit :

La plupart des filles de 12 à 15 ans, à peine pubères, sont amenées au poste la nuit après avoir été trouvées en train de prendre de la drogue dans les bars. Nous ne pouvons pas les arrêter à cause de leur jeune âge (un mineur est irresponsable devant la loi), alors on leur donne d'autres raisons qui sont tout aussi pertinentes: détention pour possession de drogue. Nous avons un rôle très répressif, nous ne pouvons pas leur dire de ne pas sortir. Ce n'est pas notre prérogative. Nous attendons qu'elles sortent et nous partons à leur recherche. Nous avons fermé un bar récemment parce que des filles y dansaient nues (...)³⁵

³⁵ Assistant-Commissaire de Bertua.

3. Le corps médical

Les membres du corps médical répondent de la même manière, c'est-à-dire en agissant seulement après l'événement. De fait, ils ont cité de nombreux cas de viols et d'autres types d'abus subis par les enfants lors des consultations la nuit. Parfois, il y a des cas d'IST chroniques ou de sida qu'ils doivent traiter « chez des filles qui ne peuvent même pas dire ce qu'il leur est arrivé ». Ils sont confrontés à une population qui est sceptique face à la médecine moderne. La discussion suivante révèle les dangers de la sexualité précoce :

Nous recevons au moins trois cas par semaine. Si ce n'est pas un viol, c'est une complication liée à la grossesse ou des douleurs dues aux relations sexuelles précoces (...) une fois nous avons même eu un garçon qui était blessé (...) vous savez le corps humain suit des étapes bien spécifiques dans son développement, surtout celui de la femme. Avant l'âge de 18 ans, le corps de la femme est immature. C'est vrai que les femmes accouchent avant cet âge-là, mais ce n'est pas sans difficulté. Si les conséquences ne sont pas visibles aujourd'hui, elles le seront plus tard. D'un point de vue médical lorsque l'organe génital n'est pas en place, la fille court des risques d'infections vaginales. Les parois du vagin sont tordues comme un tapis plié, surtout quand il y a eu de la violence. J'ai eu un cas hier, la fille est en examen dans le bloc d'observation. La seule solution sera une intervention chirurgicale afin de redresser les parois de son vagin, mais une chose est certaine, elle n'accouchera jamais. Si elle tente d'avoir un enfant, elle en mourra. Aussi, à un certain âge, l'utérus est trop étroit pour porter un enfant à terme. Dans le meilleur des cas, une césarienne est recommandée (les parents refusent bien sûr) et si elle accouche avec difficulté, elle et le bébé souffrent de douleurs physiques et psychologiques puisque les nerfs sont touchés. Elle risque la paralysie totale et l'impossibilité d'accoucher à l'avenir ou même de porter un enfant à terme. À mon niveau, je sensibilise les parents et leurs enfants sur les difficultés liées à la sexualité et à l'accouchement précoces. La plupart d'entre eux me demandent de m'occuper de mes propres affaires (...).

Nous avons été invités à visiter la salle d'examen de l'hôpital de Bertua où nous avons vu, parmi d'autres personnes, une fille de 12 ans qui avait récemment accouché. Son enfant était à ses côtés, un garçon avec un visage déséquilibré couvert d'une membrane froide et inerte. Elle a été forcée par ses parents à accoucher dans des circonstances difficiles dans un « Centre de santé ». Son abdomen inférieur a été détruit et son fémur déboîté au niveau du bassin. Une césarienne avait été suggérée quelques mois auparavant mais avait été refusée car "d'autres accouchent comme ça". Si elle s'en sort vivante, elle ne marchera plus jamais, sauf par miracle. Sa mère, à ses côtés, avait un air triomphant, fière que sa fille avait donné un fils à son mari, un homme important dans la communauté. Ce témoignage démontre à quel point les conséquences des relations sexuelles précoces peuvent être dévastatrices pour les jeunes filles.

LES ENDROITS OÙ L'ESEC A LIEU

L'exploitation sexuelle se manifeste de différentes façons. Les enfants peuvent être exploités dans la rue, dans les prisons, en famille, dans les hôtels ou encore dans les boîtes de strip-tease. Dans la rue, les enfants sont en général les victimes de manipulations. Les abuseurs sont soit bisexuels, soit des gens qui font appel à la médecine traditionnelle et à qui l'on a conseillé d'avoir des relations sexuelles avec des enfants afin de soigner certaines infections, en particulier le VIH/sida.

Michael, 15 ans, décrit les circonstances suivantes :

“Comme tous les soirs quand je ne vais pas travailler à Abbia³⁶ je vais au Campero.³⁷ Un homme est sorti d'un taxi et a commencé à me poser des questions. J'ai répondu. Plus tard il m'a demandé d'aller l'attendre un peu plus loin vers le centre commercial. Une fois arrivé, il m'a montré son sexe et m'a dit, “tu vois que ce n'est pas grand ? Allons-y, je te donnerai 5000 FCFA?”³⁸ Puisque j'étais loin de mes amis, je suis allé avec lui vers le marché central où il y a des gardes. Je les connais alors je leur ai dit ce qu'il voulait. Ils l'ont attrapé et fouillé, et ils ont trouvé 3500 FCFA. Ils m'ont donné 1500 FCFA, ont gardé 2000 FCFA et ont dit à l'homme de s'en aller et de ne plus jamais revenir.”

Les cas comme celui de Michael sont fréquents et les enfants de la rue en sont souvent les victimes. Cette histoire a amené les chercheurs à visiter les prisons pour évaluer les conditions de vie des mineurs incarcérés. Ces enfants sont pauvres et se retrouvent dans des situations qui peuvent leur coûter la vie. Ils ont des relations sexuelles avec des prisonniers condamnés à mort en échange de nourriture ou d'argent. Contraints à l'acte au début, les enfants y deviennent progressivement habitués au cours des mois et des années. Parfois, ils reproduisent ces actes avec d'autres enfants. Une fois sortis de prison, ils poursuivent cette activité ou changent de mode de vie, mais le plus souvent, ils souhaitent continuer cette pratique avec des enfants plus jeunes pour de l'argent. Les filles travaillent souvent en tant que serveuses dans les bars ou danseuses au bord de la route, prêtes à répondre à n'importe quelle demande. Généralement, la fille dépend des propriétaires du bar, à qui elle doit payer un pourcentage de ce qu'elle gagne. Au sein de familles, l'ESEC représente un problème complexe parce qu'il est diffus et dissimulé. Il évolue entre l'inceste et le viol, l'encouragement et la prostitution. Souvent les parents envoient les filles dans la rue. Les hôteliers prennent généralement des filles provenant de familles pauvres.

³⁶ Salle de cinéma.

³⁷ Bar situé au centre ville.

³⁸ L'équivalent de moins de 10 USD.

Une fille de 15 ans témoigne :

“Je suis venue chez ma tante pour poursuivre mes études et travailler dans un bar la nuit. Quand je suis arrivée, ma tante m’a demandé d’attendre et d’aller à l’école l’année suivante pour que je puisse m’habituer à la ville. Plus tard elle m’a demandé de vendre au bar tous les jours. Quand un client me fait des avances, je préviens ma tante et elle me dit, « tu es une fille jeune et belle, c’est normal que les hommes s’intéressent à toi. » Un soir, elle est venue me demander d’être gentille avec les clients tout en m’assurant qu’ils ne sont pas méchants et ne me feront pas de mal. Quand un homme riche vient au bar, elle me demande de le servir dans le salon derrière le bar. Quand nous arrivons, il me propose de l’argent et me demande de coucher avec lui. Je n’ai pas le droit de refuser sinon je serai renvoyée au village. Après 30 minutes, ma tante entre et me demande s’il est gentil. Elle prend l’argent et le soir m’en donne un peu pour acheter des vêtements.”

La plupart des filles suivent ce chemin et deviennent impliquées dans la prostitution.

Les origines du phénomène

Les origines de l’exploitation sexuelle des enfants sont nombreuses et diverses. Ce rapport présente et analyse les raisons principales sans pour autant généraliser. L’exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales pose un problème complexe. Elle est étroitement liée au milieu social et économique environnant.

Tableau 10 : Les origines de l’exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales

Enfants	Parents	Abuseurs	Personnes-ressources
Abandonné par les parents	Pauvreté	Aucune idée	Lacune dans la politique de soin des enfants
Attiré par la ville	Manque de responsabilité des parents	Manque de responsabilité des parents	Lois inefficaces
Conflits familiaux	Manque de scolarisation	Pauvreté matérielle	Pauvreté des parents
Échec scolaire	Chômage	Pauvreté morale	Manque de responsabilité des parents
Désir de revenu	Perversité	Sectes	Manque de scolarisation
Soutenir les parents	Effet de mode	Analphabétisme	Chômage
Pas de choix	Influence des média	Travail peu cher	Perversité
Pauvreté des parents	Influence des sectes	Manque de satisfaction	Influence des média

		sexuelle	
--	--	----------	--

Le tableau 10 indique les différentes origines de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Certains éléments apparaissent plusieurs fois dans le tableau, mais la pauvreté représente un souci majeur.

5.1. Le chômage et la pauvreté familiale

Le chômage (le manque d'emplois rémunérés) constitue l'une des causes profondes de l'exploitation sexuelle des enfants. Les revenus générés par les parents sont si faibles que ces deniers sont incapables de prendre soin des commodités minimales nécessaires à leurs enfants. Le sous-emploi des parents est un cercle vicieux difficile de briser. Si les parents ne peuvent pas trouver un emploi et ne gagnent pas un revenu suffisant, ils ferment les yeux sur les activités illicites de leurs enfants, voire même les encouragent à s'impliquer dans ces situations. Le manque d'opportunités d'emploi aggrave la pauvreté de la famille, ce qui s'explique partiellement par la situation économique prévalant au Cameroun depuis plusieurs années.³⁹

L'expérience a démontré que la pauvreté, le chômage et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sont intimement liés entre eux. Être pauvre implique de n'avoir qu'un potentiel social limité sans le capital d'investissement nécessaire pour améliorer ou contribuer d'une manière significative au développement de la communauté. Dans une situation aussi désespérée, la priorité devient la recherche quotidienne de la nourriture. C'est pourquoi la protection de l'enfant ne constitue pas une priorité individuelle ou communautaire et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales fait partie des stratégies de survie puisque, plus la famille est pauvre, plus chaque membre de la famille doit contribuer au bien-être du groupe en termes d'argent ou d'approvisionnement. La question de la nourriture est essentielle parce que la préoccupation première d'une famille pauvre est de s'assurer que ses membres aient au moins un repas par jour. Cette situation explique également pourquoi certaines familles envoient leurs enfants sur le bord des routes et prétendent ne pas être au courant des conditions auxquels ils sont soumis. Pour le moment, toutes les activités qui contribuent à l'acquisition du pain quotidien sont les bienvenues. Pour les parents, il est essentiel que les enfants aient quelque chose à manger peu importe la manière par laquelle ce quelque chose a été obtenu.

Il est nécessaire de comprendre que l'envoi d'un enfant pour « vendre des rapports sexuels » dans des conditions inhumaines tout en étant conscient des conséquences que cela implique est la décision la plus irrationnelle qu'un parent puisse prendre. Dans cette situation, l'irrationnel devient rationnel parce que les familles pauvres ont une logique basée sur des stratégies de survie à court terme. Se concentrer sur le long terme ne peut satisfaire que les besoins minimums fondamentaux. La pauvreté entraîne l'exploitation sexuelle des enfants, ce qui provoque la misère et le sous-développement.

³⁹ La pauvreté touche plus de 50 pour cents de la population camerounaise

5. 2. L'enfant : des compétences facilement exploitables

Plusieurs études ont prouvé que les travaux manuels accomplis par des enfants sont moins chers que ceux réalisés par des adultes. Comme il a été vu un peu plus tôt, très souvent, des petites entreprises emploient des enfants contre une piètre rémunération sous le prétexte qu'elles les forment ou les « aident ». La rémunération de l'enfant se réduit à une modeste somme (argent de poche) donnée de temps en temps. Elle constitue parfois la seule forme de paiement de l'enfant. Outre les résultats économiques du travail, il faut considérer les résultats psychologiques qui expliquent l'utilisation des compétences des enfants. En effet, les enfants sont moins conscients de leurs droits que les adultes, ils sont plus disciplinés, moins absents et ils acceptent des travaux difficiles sans se plaindre. Parce que ces activités sont illégales, ils ne peuvent pas signaler aux autorités les problèmes ou former des groupes de pression ou des syndicats. Les compétences des enfants sont donc très bons marché et facilement exploitées, ce qui fait qu'ils sont utilisés à tous les niveaux.

5.3. La dissolution des liens familiaux

La pauvreté est certainement une cause fondamentale. Cette notion est souvent une raison servant à justifier de manière subjective les comportements faisant de la prostitution des enfants un phénomène acceptable dans certaines sociétés d'un pays. Les causes économiques sont certaines à l'origine du phénomène de l'exploitation sexuelle, mais elles ne suffisent pas à l'expliquer entièrement. L'environnement affectif au sein de la famille est souvent déficient. Les problèmes tels que la consommation d'alcool, les remariages, l'infidélité et les divorces favorisent les mauvaises relations entre les enfants et leurs parents. Ce genre de situation pousse les enfants à abandonner leur domicile familial à un très jeune âge. Les consultations avec les parents et les personnes-ressources ont permis aux chercheurs de relever plusieurs problèmes au sein des familles. Le plus commun est le climat de violence amenant les enfants et les parents à perdre confiance les uns envers les autres.

5.4. Les méfaits des médias

Les médias sont une cause importante dans l'existence de l'ESEC. Dans plusieurs cas, ils présentent des images immorales et insupportables des enfants. Dans certaines séries télévisées, la sexualité est omniprésente. Il faut noter que la faute ne revient pas nécessairement aux médias en soi, mais à la manière avec laquelle ils présentent la sexualité et la rendent spectaculaire. Les médias n'ont pas besoin de faire dans le sensationnalisme, mais ils devraient plutôt essayer d'être sélectifs en respectant les cultures et le type de société que nous voulons édifier. Certaines personnes pensent que les médias sont des acteurs dans la socialisation des masses, alors que d'autres pensent que les médias « ont du succès là où les parents ont échoué ». Il en résulte que « les médias diffusent plus d'informations sur la sexualité et non sur l'éducation à la sexualité selon une méthode particulière et articulée ».⁴⁰ La

⁴⁰ Tsala Tsala Philippe, Mutattion numéro 204 de mars 1999.

création d'un plus grand nombre de clubs vidéo offrant des films pornographiques doit également être soulignée. La circulation de ces films apporte un doute, puisque l'information sur la sexualité y est mal contrôlée et mal assimilée par les enfants qui tentent par la suite de reproduire ces mêmes scènes. Il s'agit d'éléments de vulnérabilité qui affaiblissent l'éthique et la morale de la société.

5.5. La pandémie du sida

L'enquête a révélé que le VIH/sida est l'une des conséquences de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le VIH/sida n'est pas seulement limité aux villes ; sa présence s'accroît à un rythme alarmant dans les zones rurales. Il touche la population paysanne, particulièrement la population en âge de se reproduire (de 15 à 45 ans). En conséquence, un grand nombre de personnes dans les familles meurent du sida et les responsabilités deviennent très lourdes pour les survivants, particulièrement les enfants. Une étude réalisée par l'UNICEF dans six pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est a démontré que « le sida déstabilise les familles et accroît les possibilités d'exploitation. Juste au moment où les enfants sont en âge d'aller à l'école, la responsabilité nouvelle et pénible d'être à la tête de la famille les force à abandonner leurs études » afin de s'adonner à des pratiques qui ne sont pas de leur âge.

5.6. Les autres causes

L'enquête a identifié le manque de dialogue entre les enfants et leurs parents comme étant une autre cause incitant les enfants à s'impliquer dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Il a été signalé que certains parents ne communiquent pas bien avec leurs enfants ou ne les éduquent pas bien sur le sexe et la sexualité. Ils se tiennent plutôt à l'écart de telles discussions. Pour satisfaire leur curiosité et pour trouver des réponses à certaines de leurs questions sur la sexualité, les enfants se fient sur leurs amis, sur les médias, sur les clubs vidéo et ainsi de suite, ce qui entraîne la diffusion d'informations et d'images la plupart du temps sans grande considération.

5.7. Les conséquences

L'exploitation sexuelle des enfants reste un problème préoccupant, avec la gravité des abus et des risques auxquels ils sont exposés. Les conséquences destructives sur le développement physique et psychologique de l'enfant sont le résultat de la violence perpétrée. Les enfants sont aussi exposés à des infections sexuellement transmissibles comme le VIH/sida, une préoccupation mondiale alors que l'Afrique est le continent le plus touché.

CHAPITRE IV : LES MANIFESTATIONS DE L'ESEC AU CAMEROUN

Le trafic d'enfants

Selon l'UNICEF (2006), « un « enfant victime de trafic » est toute personne de moins de dix-huit ans qui est recrutée, transportée, transférée, hébergée ou accueillie aux fins de l'exploitation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays donné. » La statistique principale utilisée par les Nations Unies atteste que 1,2 millions d'enfants sont victimes de trafic à travers le monde à chaque année.⁴¹

Presque tous les pays sont touchés d'une manière ou d'une autre en tant que pays d'origine, de destination ou de transit pour les enfants qui sont victimes de trafic. Au Cameroun, cette pratique gagne certainement du terrain, mais l'étude révèle que le trafic d'enfants à des fins sexuelles, la pornographie mettant en scène des enfants et le tourisme sexuel impliquant des enfants ne sont pas des phénomènes très sérieux dans ce pays.

Le trafic d'enfants est une activité bien développée au Cameroun en raison de la position géographique du pays. Le Cameroun sert de point d'entrée pour l'Afrique centrale et de porte sur l'Atlantique pour la division Wouri de Douala. L'arrestation à Wouri en 2004 du fameux bateau « ITINERO » a permis aux chercheurs de découvrir le degré du trafic d'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre, particulièrement au Cameroun. En fait, le bateau avait à son bord un nombre appréciable d'enfants destinés à être exploités sexuellement et économiquement dans un pays qui reste encore aujourd'hui inconnu du public.

Cette étude qui s'est déroulée dans les villes de Yaoundé, Bertoua et Bamenda montre un système avancé d'activités relatives au trafic d'enfants à Bamenda, la capitale de la province du nord-ouest, et à Yaoundé. En fait, la province du nord-ouest est la province d'origine alors que Bamenda est la ville de transit et Yaoundé, Douala et Kribi sont les villes de destination du trafic d'enfants.

Les enfants viennent de tous les coins de Bafut, Bali Nyonga, Mantum, Bambili, Santa et de la petite communauté de Bororo postée dans la région. Le trafic d'enfants est une activité illégale mais très lucrative pour ceux qui s'y adonnent. Le phénomène remonte aussi loin que la période coloniale, au temps de la création des vastes plantations de canne à sucre à Mbanjock CDC dans Buea et des plantations de bananes à Djombé, Pendja et Loum dans le Mungo. La population avait la réputation d'être de bons travailleurs dynamiques et elle était recrutée par la force ou la tromperie pour être transférée dans les régions agricoles. La majorité d'entre eux était composée des jeunes garçons dont la plupart était âgée de 15 à 18 ans.

⁴¹ Le Fond des Nations Unies pour l'enfant (UNICEF) mai 2006 "Child Protection information Sheet". Consulté le 14 mai 2006 : <http://www.unicef.org/protection/files/trafficking.pdf>

Récemment, le phénomène a pris une dimension nouvelle, alors que le trafic s'est transformé de l'exploitation à des fins économiques à des jeunes filles de 12 à 18 ans victimes de trafic à des fins sexuelles. La demande pour des garçons tend certainement vers les pratiques de proxénétisme. Un représentant de l'autorité traditionnelle du nord-ouest a expliqué que des hommes viennent avec des voitures coûteuses pour proposer aux jeunes garçons de les amener vers les villes pour leur offrir de meilleures opportunités de travail. Cependant, des recherches approfondies ont révélé que les garçons étaient placés dans un réseau pédophile et homosexuel à Douala, Yaoundé, Kribi ou Limbe pour être exploités par des touristes. Les enfants sont victimes d'attouchements par certaines personnes. Ils sont détournés de l'école et sont parfois enlevés dans les villages de l'intérieur lorsque leurs parents sont à la ferme.

L'étude a révélé que les filles avec un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles d'être victimes de trafic puisqu'elles peuvent facilement servir de marchandises de commerce et d'échange. Elles sont dociles et peuvent être facilement soudoyées. Les chefs traditionnels du Cameroun ont dénoncé ces pratiques et certains d'entre eux ont promis personnellement d'éliminer le trafic d'enfants de leur région.

Le trafic d'enfant implique un réseau bien structuré avec pour point de contact des familles. Les parents donnent parfois leurs enfants à un tiers parti en échange de quelques billets de banque. Les tuteurs et la famille élargie peuvent aussi devenir les complices et parfois les auteurs de ces crimes odieux. Certains membres de la famille élargie agissent en tant que recruteurs ; ils promettent à leurs victimes du travail et/ou l'admission dans une école, par exemple. Lorsque l'enfant arrive à Yaoundé, Douala, Bertoua, Limbé ou Kribi, le recrutement est effectué et ils sont remis à des intermédiaires.

Les intermédiaires sont généralement des gens qui sont familiers avec la région et qui travaillent entre les villages et Bamenda. Des informations non-confirmées indiquent que certaines personnes influentes sont à l'origine du trafic d'enfants dans la région. Elles vont à Bambili, Mantui et Balu pour promettre d'aider des parents qui vivent dans la misère dans les villages en prenant soin de leurs enfants. Lorsqu'ils reviennent à Bamenda, les intermédiaires donnent les enfants aux fournisseurs qui produisent des faux-papiers aux enfants comme des certificats de naissance et des cartes d'identité de façon à faciliter leurs déplacements sans être soupçonnés par la police.

Les enfants victimes de trafic sont transférés vers d'autres parties du pays par des chauffeurs qui circulent dans les régions concernées du Cameroun. Ils ont les adresses et les autres coordonnées pertinentes, et ils connaissent les différentes destinations et lieux de transit et de réception dans le trafic d'enfants. La chaîne criminelle se poursuit avec l'entrée en scène d'individus corrompus tels que des fonctionnaires, des employés et fournisseurs offrant des services généraux, et des propriétaires d'établissements comme des hôtels, des auberges, des boîtes de nuit, des bars, des clubs vidéo et des cafés. À partir du moment où les enfants victimes de trafic sont entre les mains des abuseurs, ils sont mis dans des situations complexes, privés de leurs

documents et abusés physiquement et sexuellement. Le trafic d'enfants à des fins commerciales et sexuelles mène à d'autres activités comme la pornographie mettant en scène des enfants et le tourisme sexuel, compromettant encore davantage les droits de ces enfants.

La pornographie mettant en scène des enfants

Le Protocole facultative relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants du 18 janvier 2002 définit dans son article 2c la pornographie mettant en scène des enfants comme « toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles. »⁴²

Les enfants victimes de trafic à des fins sexuelles sont vulnérables à être utilisés dans la production de matériel pornographique. Un rapport non-confirmé indique que les enfants victimes de trafic, particulièrement ceux qui le sont à des fins sexuelles, doivent satisfaire plusieurs abuseurs sexuels et sont parfois forcés de poser pour du matériel pornographique. La production et la diffusion du matériel pornographique mettant en scène des enfants augmentent au Cameroun en raison de l'amélioration des technologies de l'information.

Au cours d'une entrevue avec un administrateur de clubs vidéo dans le cadre de la collecte de données de cette recherche, il a été révélé que des jeunes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre âgés entre 14 et 20 ans sont utilisés dans la production de matériel pornographique au pays. Il a été signalé que, bien que certaines victimes sont forcées lors de la réalisation du matériel, d'autres sont forcées par la promesse d'une somme d'argent.

Parmi les facteurs qui rendent les enfants vulnérables à être utilisés dans la production de matériel pornographique figurent le trafic d'enfants, l'ignorance et la pauvreté. Lors d'une entrevue avec un expatrié soupçonné d'être impliqué dans la production de matériel pornographique mettant en scène des enfants au Cameroun, il a été démontré que la demande pour du matériel pornographique infantin est soutenue par des croyances erronées selon lesquelles les images nues de jeunes enfants attirent les adultes à la recherche de sensations fortes et de stimulations sexuelles.

Une nouvelle forme de matériel pornographique mettant en scène des enfants a été développée dans certains villages du Cameroun. Dans les trois villes visitées par les chercheurs, Yaoundé et Douala sont les plus touchées par la pornographie infantine. On y trouve des boîtes de strip-tease où des garçons et des filles posent nus.

La production et la diffusion de matériel pornographique mettant en scène des enfants sont encouragées par des hommes et des femmes qui soutiennent des pratiques sexuelles perverses. Pour plusieurs jeunes âgés entre 12 et 20

⁴² Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants du 18 janvier 2002.

ans, il s'agit d'un moyen de se sortir de la pauvreté qui frappe la société camerounaise. Les quartiers tels que Ekounou (Cabaret "central park") Mvog-Ada (Pakita ou le "carrefour de la joie") et Mini Ferme Melen figurent parmi les endroits où les garçons et les filles exhibent leur nudité et posent pour des images pornographiques.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants

Cette recherche a prouvé que les belles plages des villes de Kribi et de Limbe, situées le long de la côte, attirent beaucoup de touristes, dont certains viennent avec l'intention d'exploiter des enfants à des fins sexuelles. Certains hôtels et sites de divertissement organisent des danses culturelles exécutées par des enfants en tant que stratégie pour attirer des clients dont la plupart sont des touristes occidentaux. Suivant ces interprétations culturelles, des jeunes garçons et filles sont identifiés et ciblés pour être exploités sexuellement par des touristes sexuels attirés par les enfants. L'entremise des proxénètes est souvent utilisée. L'exploitation sexuelle des enfants via l'industrie touristique au Cameroun se déroule dans les hôtels, les boîtes de nuit et durant les cabarets.

La plupart des enfants victimes de trafic sont placés dans ces établissements pour être exploités sexuellement par les touristes. Ils sont offerts à la satisfaction des touristes qui ont un intérêt sexuel pervers et illégal pour les enfants. Ces touristes donnent parfois aux enfants un petit pourboire en échange de services sexuels ; les touristes paient directement les propriétaires des établissements qui sont alors supposés payer les enfants. Certains des enfants peuvent être suffisamment chanceux pour recevoir des montants d'argent très modestes, alors que d'autres ne reçoivent rien du tout. Les gens en charge de ces établissements opèrent en toute impunité, enfreignant les lois du pays afin de plaire aux touristes qui leur apportent de l'argent.

Le réseau criminel local associé au tourisme sexuel impliquant des enfants dans le Cameroun investit beaucoup d'argent pour manipuler et corrompre les autorités et les parents irresponsables, ce qui expose des enfants innocents à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et satisfait les désirs sexuels des touristes sexuels attirés par les enfants.

La recherche a révélé que l'arrivée des ordinateurs, notamment de l'Internet, a donné au tourisme sexuel un nouveau visage du Cameroun. Les transactions sont faites via l'émission de photos sur Internet.

Les mariages précoces

Les mariages précoces de jeunes filles sont un phénomène qui existe à Adamawa, dans les régions du Nord et du Grand Nord du Cameroun. Il s'agit d'une pratique où des filles âgées de 12 à 16 ans sont mariées. La recherche n'a pas permis de trouver des preuves de mariages précoces à Yaoundé, Bertoua ou Bamenda. Cependant, les données suivantes ont été récoltées dans les trois provinces du nord :

1. Les racines du mariage précoce

Les mariages précoces sont une pratique tout aussi ancienne que les civilisations qui les pratiquent. Les origines sont ancestrales et religieuses. Cette pratique remonte aux coutumes, traditions et principes religieux et moraux ancestraux et à l'esprit de pauvreté matérielle dans des populations où le taux d'analphabétisme atteint les 80 pour cents.

Cette tradition, coutume et pratique religieuse ne prend pas en compte les droits de l'enfant. Des coutumes ancrées dans la tradition sont à la base de la pratique des mariages précoces. Ce phénomène favorise le non-respect des droits de l'enfant et compromet l'intégrité morale et physique de l'enfant. L'autorité des parents est aussi considérée comme une cause des mariages précoces. Les parents sont très autoritaires dans ces régions ; ils font des pressions, du chantage et de la violence sur leurs enfants, particulièrement sur les filles qui sont mariées sans leur consentement.

La tradition influence aussi la pratique des mariages précoces. Dans les régions où le phénomène est pratiqué, des jeunes filles inexpérimentées sont mariées avant l'âge de 16 ans, âge légal du mariage des filles au Cameroun.

Un taux élevé d'analphabétisme dans la population de ces régions est une autre cause du mariage précoce ; près de 70 pour cents des parents vivant dans ces milieux sont analphabètes et ne comprennent pas les conséquences dégradantes de l'exploitation économique et sexuelle des jeunes filles à travers les mariages précoces. Les traditions héritées des cultes ancestraux, dont certains sont dépassés, contribuent également aux mariages précoces. Cette pratique est souvent défendue avec ardeur par les personnes âgées qui tentent de sauver l'histoire de la communauté. La pauvreté des villages a aussi accéléré le phénomène au Cameroun.

Les manifestations du mariage précoce

Des jeunes filles âgées entre 12 et 16 ans sont offertes à des hommes de 50 à 80 ans qui sont en mesure de payer des pots-de-vin importants pour ces enfants. À travers ces mariages précoces, les enfants sont placés dans des situations où ils sont exploités économiquement et sexuellement. En raison de leur immaturité et de leur naïveté, elles sont souvent dociles, faciles à retracer et elles n'ont souvent pas le courage de participer aux débats concernant les décisions importantes de la famille et de la maison. Elles adhèrent donc à ce que leurs parents décident à leur place sans poser de questions. Ces filles n'ont rien à dire dans leur mariage. La coutume, pilier de cette pratique, encourage, protège, autorise et légalise les mariages précoces. Au nom de la coutume, les parents dont l'autorité familiale est très grande profitent de ces situations et vendent littéralement leurs filles à des hommes qui sont parfois plus âgés qu'eux.

Dans certaines parties du Cameroun, des hommes touchent le ventre d'une femme enceinte en déclarant leur intention de marier l'enfant s'il s'agit d'une fille, soit pour eux-mêmes ou pour leurs garçons à la recherche d'une épouse. Ils donnent de la nourriture, des bijoux et d'autres cadeaux à la mère de la fille et à l'enfant lui-même comme faisant partie du prix pour obtenir la fille en question. Ces gestes continuent jusqu'à ce que la fille ait 12 ans et qu'elle devienne pubère. Dans les faits, les hommes commencent à payer le prix pour

obtenir cette fille dès le moment où elle est un fœtus dans le ventre de sa mère.

Puisque le rôle de la mère est très important dans le mariage précoce de sa fille, ces dernières sont contraintes et manipulées par les membres de leur famille comme leur mari, leurs frères et leurs parents. Les mères doivent convaincre leur fille à se marier en leur disant que se marier à un jeune âge est une marque de prestige, de succès et de dignité. Pour les mères, une jeune fille ne peut être heureuse qu'à travers un mariage précoce. Dans certaines communautés, des hommes âgés demandent à la jeune fille de marier leur fils parti étudier à l'étranger ou chercher du travail en ville. C'est le cas des Bamileke qui vivent dans l'ouest du Cameroun.

Les mariages précoces peuvent rendre la vie des enfants misérable, alors qu'ils vivent dans des conditions proches de l'esclavage et ne peuvent se défendre contre l'abus sexuel et la violence physique. La jeune fille est donc violée, torturée, séquestrée, maltraitée, humiliée, déstabilisée, traumatisée et réduite à la soumission devant les pulsions et caprices du mari, ce dernier devenant un dictateur. Pour les parents, l'enfant est une source de revenus ; ils n'hésitent donc pas à utiliser leur pouvoir pour contrôler tout esprit de rébellion.

Un enquête non-documentée réalisée à Yaoundé a démontré que les épouses des jeunes garçons des provinces de l'ouest qui vivent en ville sont choisies pour eux pas les parents de leur village. Selon les parents, les filles de la ville ne savent pas comment prendre soin de leur mari. Elles reculent devant les enfants et forment trop de critiques. Elles sont émancipées et très dangereuses pour leur fils. Pour ces raisons, plusieurs parents encouragent les mariages précoces de leurs enfants.

La croyance parmi ceux qui encouragent les mariages précoces que les jeunes filles sont plus cultivées et qu'elles se soumettent lorsqu'elles sont grondées au nom de certaines coutumes ou d'un mariage religieux reste très forte.

CHAPITRE VI: LA RÉHABILITATION DES ENFANTS VICTIMES DE TRAFIC

La réhabilitation consiste à la restauration de la dignité, de l'intégrité et des droits d'un enfant victime d'abus et d'exploitation à travers des programmes de traitement et la réinsertion. Au Cameroun, des ONG telles qu'ASSEJA et Nkumu Fed offrent des programmes de réhabilitation pour les enfants victimes du trafic et de l'esclavage. La réhabilitation des enfants victimes du trafic et de l'esclavage a lieu au siège d'ASSEJA à Yaoundé et dans ses bureaux décentralisés de Bertoua et de Nyom à Yaoundé. ASSEJA réhabilite des enfants victimes de l'esclavage ; les travailleurs sociaux les identifient et les appuient dans le dialogue avec les familles et les abuseurs.

Le processus de réhabilitation

Des ONG comme ASSEJA et Nkumu Fed ont pour vision et objectif la réhabilitation des enfants victimes de trafic, d'exploitation et d'esclavage. La réhabilitation commence avec le retrait de l'enfant de son lieu d'exploitation, puis se poursuit avec une thérapie psychosociale. Ce dernier reçoit ensuite une formation dans des activités génératrices de revenus. Les jeunes en apprentissage auront besoin d'attendre jusqu'à la fin de leur formation de manière à ce que le projet puisse les aider dans le futur. Dans le cadre du processus de réhabilitation, les familles sont aussi impliquées dans l'éducation non formelle et la formation. Les projets de réhabilitation des enfants victimes de trafic permettent aux familles de se fier sur des activités génératrices de revenus pour prévenir la tentation de vendre ou de donner leur enfant pour que des trafiquants sans scrupules en « prennent soin ». Les étapes suivantes ont été adoptées par ASSEJA dans la réhabilitation des enfants victimes de trafic.

L'identification

Les stratégies pour identifier les enfants devant être réhabilités incluent la visite d'endroits où ils sont exploités et l'organisation d'ateliers de sensibilisation communautaire. Ces sessions servent de voie d'entrée pour les chercheurs d'ASSEJA dans la conduite de leur enquête sociale dans le but d'identifier les enfants devant être réhabilités. Suit ensuite la localisation des endroits où les enfants sont regroupés, comme les bords de route. Les enfants victimes d'exploitation sexuelle et des autres formes de travail pénible se tiennent souvent à ces endroits. L'équipe de chercheurs entre en contact avec eux soit en prenant part à leurs activités ou en leur demandant d'offrir des services à l'équipe comme le lavage des véhicules. L'équipe achète aussi des marchandises que les enfants revendent (bonbons, biscuits, oranges, etc.). De manière tactique, les membres de l'équipe de recherche posent des questions aux enfants pour comprendre pourquoi ils se trouvent le long des routes.

Généralement, les enfants le long des routes sont sous la supervision d'un chef de groupe pouvant être le plus vieux d'entre eux. Cette recherche démontre que 70 pour cents des enfants (garçons et filles) le long des routes ont vécu une situation de violence sexuelle et se sont retrouvés dans des situations où ils ont été exploités sexuellement et économiquement. La plupart des jeunes filles le long des routes étaient des anciennes recrues des

cabarets et des bars de danseuses où elles étaient des servantes et offraient des services sexuels aux abuseurs dans les établissements.

L'éducation pour la vie

Dans leur quête pour aider les enfants et les jeunes défavorisés qui sont victimes de trafic et d'exploitation sexuelle, ASSEJA et Nkumu Fed Fed organisent des programmes d'éducation pour favoriser la réhabilitation sans heurt des enfants et des jeunes. Leurs programmes d'éducation civique comprennent six niveaux que l'enfant doit compléter afin de graduer. Les organisations offrent ces programmes dans toutes leurs structures de Yaoundé et Bertoua.

Les centres de formation d'ASSEJA à Nyon dans l'Étoudi dans Yaoundé ont été créés pour mettre en œuvre cette phase éducative pour les enfants victimes d'esclavage, de trafic, d'exploitation sexuelle et des pires formes de travail. ASSEJA fait la promotion de l'égalité entre les sexes et s'assure que les garçons et les filles formés bénéficient des mêmes opportunités.

La formation professionnelle

Au cours de la formation offerte dans le cadre du processus de réhabilitation, les enfants sont pris en charge par ASSEJA. Ils sont formés dans un secteur de commerce de leur choix dans des ateliers privés ou dans l'Atelier d'apprentissage productif d'ASSEJA. Les enfants sont formés dans un métier et dans d'autres secteurs comme la couture, la coiffure, la broderie, la mécanique, la menuiserie, etc. Pendant que les travailleurs sociaux leur donnent une éducation civique et sociale, le chef de chaque atelier s'occupe de leur formation professionnelle. Les enfants et les jeunes sont formés et hébergés par ASSEJA et Nkumu Fed Fed durant une période d'environ deux ans, après quoi l'enfant obtient son diplôme de formation émis par le centre.

Les installations et le suivi

Les enfants acquièrent des compétences spécialisées qu'ils peuvent ensuite utiliser pour trouver un emploi. Ils sont placés dans l'Atelier d'apprentissage productif d'ASSEJA ou dans d'autres ateliers pertinents arrangés par ASSEJA pour une certaine période de temps. Les travailleurs sociaux d'ASSEJA font le suivi des progrès des enfants à travers les activités génératrices de revenus ou l'emploi conformément aux normes internationales.

ASSEJA met en place un système d'appui qui permet aux enfants plus âgés formés par ASSEJA de fournir un soutien émotionnel aux enfants plus jeunes qui sont en cours de réhabilitation. Les enfants plus âgés fournissent un soutien dans les ateliers de formation à Mvog-Ada, Nkonkana et Emaná à Yaoundé. Nkumu Fed Fed a aussi un système d'appui similaire dans son programme de Bamenda.

Les réussites

Depuis 1994, ASSEJA a réhabilité, formé et trouvé des emplois à 300 enfants de la rue, la plupart étant des victimes de l'esclavage.

À travers le programme d'action du BIT-IPEC pour la réhabilitation et la réintégration des enfants victimes de l'esclavage appuyé par « le Programme de Lutte Contre la Traite des Enfants à des Fins d'Exploitation de leur Travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA) » et qui est mis en œuvre par ASSEJA et Nkumu Fed Fed, ASSEJA a réhabilité 51 victimes de l'esclavage à Yaoundé et à Bartoua. Parmi elles, 33 sont en formation de menuiserie et de mécanique automobile, alors que 18 autres sont réunifiées avec leur famille et continuent leur éducation.

Nkumu Fed Fed fournit aussi une formation, de l'éducation non formelle et une réhabilitation à 70 enfants victimes du trafic et de l'esclavage de novembre 2004 à novembre 2005. La réhabilitation des enfants victimes de trafic est un processus continu en dépit des défis énormes que cela implique. Néanmoins, les actions doivent continuer, alors que la réhabilitation de chaque enfant est d'un grand intérêt pour l'État.

CHAPITRE VII: LES RECOMMANDATIONS

À la fin de cette étude, il est donc possible de proposer des recommandations pour contrer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales au Cameroun. Les acteurs sociaux concernés sont l'État, les organismes internationaux, les ONG et les familles. Face à ce défi, il est irréaliste de penser que l'ESEC peut être éliminée sans proposer des solutions de rechange pour les familles et les enfants eux-mêmes.

Les principes mis en place pour mieux mettre en œuvre ces réformes sont :

- La sensibilisation
- Les réformes légales
- Les recensements
- La prise en charge et la supervision
- La formation professionnelle et l'éducation
- La réinsertion familiale
- Le soutien financier suffisant pour les acteurs sur le terrain
- La lutte contre la pauvreté familiale (appui des activités génératrices de revenus)

Sur la base de ces principes, le tableau suivant a été développé :

Tableau 11: Résumé des propositions pratiques

Objectifs	Stratégies et actions	Acteurs	Population concernées/ action
Protéger les enfants de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales	Créer un code ou des lois pour prévenir et protéger les enfants de l'ESEC	- L'administration publique - Le législateur - Les chercheurs - Les organes internationaux - Les ONG	Les enfants, les parents, les employeurs, les ONG, les écoles élémentaires, les lycées, les universités
- Sensibiliser la population sur l'ESEC et - Sensibiliser la population sur les droits qui protègent les enfants	Mettre à jour la synthèse des textes juridiques sur les droits de l'enfant et réaliser des activités de sensibilisation publiques sur le sujet dans les journaux, les radios locales, la télévision, les écoles élémentaire, les lycées et les universités	- L'administration publique - Les chercheurs - Les ONG - Les professeurs des écoles élémentaires, des lycées et des universités	Les enfants, les parents, les abuseurs, les ONG, les écoles élémentaires, les lycées et les universités
Promouvoir la recherche	Appuyer les études sur le thème de l'ESEC	- L'administration publique et privée - Les chercheurs - Les organismes internationaux	L'administration publique, les organismes internationaux, les ONG nationales et les

		- Les entreprises - les églises	universités
Élaborer une politique de réintégration des enfants victimes de violence sexuelle	Créer des structures d'accompagnement et des formations pratiques des enfants victimes de l'ESEC	- L'administration publique - L'UNICEF - La société civile (ONG, les églises et les autres)	Les enfants victimes de l'ESEC
Financer des programmes pour combattre l'ESEC	Élaborer des plans opérationnels clairs pour amasser des fonds	- L'administration publique - Les organes internationaux - Les ONG	- L'administration publique, les organes internationaux et les ONG
Publiciser les dangers associés à l'ESEC	Faire pression et sensibiliser avec l'aide des autorités administratives, religieuses et traditionnelles les abuseurs, les familles et les enfants en vue d'adopter des mesures préventives	- L'administration publique - Les organes internationaux - Les ONG - Les écoles - Les média (radio, télévision, journaux)	L'administration publique, la société civile, les députés, les autorités religieuses et traditionnelles, les chefs communautaires, les parents et les enfants
Soutenir les expériences positives dans le combat contre l'ESEC	Organiser des séminaires avec les partenaires de la sous-région	- L'administration publique - Les organes internationaux - Les chercheurs - La société civile - Les média	L'administration publique, les organes internationaux et les chercheurs
Promouvoir l'assistance juridique aux enfants qui ont été victimes de violences sexuelles et promouvoir leur dignité	Établir des centres d'écoute pour les enfants, les parents et les abuseurs dans les quartiers à risque. Renforcer les capacités des travailleurs sociaux en charge de ces enfants	- L'administration publique - Les juges - La société civile - L'UNICEF - Les autorités religieuses et traditionnelles	Les enfants, les familles et les abuseurs
Développer et appuyer des initiatives de développement pour les familles démoralisées et les abuseurs	- Appuyer les familles avec des activités génératrices de revenus - Mettre en place des mesures pour aider les familles - Éduquer les familles sur leurs responsabilités - Développer et	- L'administration publique - Les entreprises - Les ONG	Les familles pauvres

	soutenir les initiatives florissantes (secteur économique)		
Renforcer les capacités des acteurs sociaux et les Forces de la loi et de l'ordre (FLO) en développant des formations spécifiques sur l'exploitation sexuelle des enfants	- Financer la formation des acteurs sociaux engagés dans le combat contre le travail des enfants	- L'administration publique - Les organismes internationaux - Les entreprises	- L'administration publique - Les ONG
Intégrer le combat contre l'exploitation sexuelle dans le dernier programme de la lutte contre la pauvreté	Élaborer des projets spécifiques de protection et de soins pour les enfants exploités sexuellement. Rendre opérationnel le programme de lutte contre la pauvreté	- L'administration publique - L'UNICEF - Les entreprises - Les ONG	- L'administration publique, les organismes internationaux, les entreprises, les ONG, les enfants et les parents.

Source : notre enquête, mai-juin 2004

Il est recommandé que la réalisation de ce travail soit basée sur les thèmes incluant :

- L'évaluation des expériences dans le combat contre l'ESEC dans la sous-région
- L'éducation et la santé des enfants exploités sexuellement
- L'évaluation des connaissances des documents juridiques sur les droits et la protection des enfants au travail : le cas des enfants exploités sexuellement
- L'exploitation sexuelle des enfants dans les cultures africaines.

Dans la même lignée que ces recommandations, il existe trois concepts pour mieux contrôler le combat contre l'ESEC: la mobilisation sociale, la sensibilisation et l'éducation/formation

La mobilisation sociale

La mobilisation sociale autour du combat contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins sexuelles fait appel à des actions consécutives sur la base de la conscience, du dialogue et de la négociation en faveur du respect de l'enfant. En général, il n'est pas possible de réussir des initiatives de mobilisation sociale ou de produire des changements durables sans la collaboration et la volonté du gouvernement. S'engager dans un dialogue utile en introduisant un changement chez ceux qui sont les auteurs de l'exploitation sexuelle des enfants – que ce soit intentionnellement ou par ignorance – constitue un grand défi.

La sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation auprès des populations sont essentielles. Pour qu'elles soient efficaces, les parents et les abuseurs doivent être impliqués. L'emphase doit être mise sur les risques posés sur le développement physique et psychologique de l'enfant sans oublier les dangers que pose l'ESEC sur le développement des pays africains. Les jeunes qui sont supposés construire l'Afrique dans la durée ont été déstabilisés sans aucune possibilité de se défendre contre ce phénomène potentiellement destructif.

L'éducation et la formation de l'enfant

L'éducation et la formation sont des facteurs importants dans le combat contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Étant donné le fait que la plupart des victimes de la violence sexuelle ne souhaitent pas ou ne peuvent pas continuer leur éducation, il est important de combattre l'ESEC et de créer des opportunités en termes d'éducation pour les enfants.

CHAPITRE VII: CONCLUSION

Comme cette recherche l'a démontré, l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales explique le désordre d'un pays non-développé comme le Cameroun en ce qui a trait au contrôle de ses problématiques sociales.

Les objectifs de cette étude étaient de fournir :

- Une description du contexte du phénomène de l'ESEC décrivant les causes sous-jacentes à travers une description narrative enrichie par des tableaux illustrant les facteurs incitatifs et les motifs pouvant forcer des enfants à être victimes de l'ESEC au Cameroun.
- Un aperçu des formes de prostitution infantile au Cameroun.
- Un aperçu du profil des enfants exploités sexuellement et de ceux à risque de l'être – i.e. les enfants de la rue, les enfants pris en charge par une institution, les enfants qui travaillent, etc.
- Un aperçu du profil des abuseurs, autant internes (Camerounais) qu'externes (internationaux, i.e. étrangers et touristes).
- Des données sur les tendances, la nature et les modes d'ESEC du pays.
- Des propositions concrètes sur la manière d'éradiquer l'ESEC du pays.
- Des informations sur la manière avec laquelle le Cameroun répond au phénomène de l'ESEC.
- Une analyse des outils qui semblent être plus efficaces dans le combat contre l'ESEC et des exemples de bonnes pratiques.
- Des informations sur les acteurs institutionnels et non gouvernementaux impliqués dans le travail contre ce problème (ou n'importe laquelle de ses formes).

Pour accomplir ces objectifs, il fallait répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les enfants ?
- Quelles sont les causes profondes de ce problème ?
- Comment est-ce que ce phénomène se pratique ?
- Qui est impliqué ?
- Que peut être fait pour éliminer ce phénomène ?

Les méthodes utilisées incluaient des entrevues semi-dirigées et l'observation directe et indirecte. Les résultats obtenus à partir d'un échantillon de 161 personnes interrogées (62 enfants, 47 parents, 21 abuseurs et 31 personnes-ressources) ont permis de faire ressortir les points suivants :

- La recherche s'est déroulée dans trois villes du Cameroun (Yaoundé, Bamenda et Bertua).
- L'âge des enfants variait entre 10 et 18 ans, mais le groupe d'âge le plus représenté variait entre 16 et 18 ans.
- La répartition selon le sexe indique que la majorité de ceux qui ont été interrogés étaient des garçons (49, contre 13 filles).

- Les enfants interrogés venaient de toutes les provinces du Cameroun et six provenaient de l'extérieur du pays.
- Le niveau d'éducation très faible au Cameroun explique ce pourquoi la majorité des enfants interrogés n'avait fréquenté que le niveau élémentaire (41 des 62 enfants interrogés).

Seuls 11 d'entre eux avaient complété leur lycée et neuf n'avaient jamais fréquenté l'école.

En ce qui concerne les activités dans lesquelles les enfants sont impliqués, il a été trouvé que plusieurs étaient des pousseurs de chariots, des laveurs de véhicules, des enfants qui vendent des produits dans la rue et des laveurs d'assiette dans les petits restaurants des villes. D'autres encore, principalement des filles, étaient des domestiques et serviteurs, ou elles étaient impliquées dans la prostitution pour se nourrir elles-mêmes ou nourrir leur famille

Les conditions de travail et de vie de ces enfants sont déplorables. Les maladies les plus fréquentes sont le scorbut, le paludisme, les maladies faisant suite à l'absence de traitement des vers, la diarrhée, les amibes apparaissant en raison d'une mauvaise alimentation, le rhume, les maux de tête (principalement dus à l'usage de drogues), la tuberculose et le sida.

La recherche a aussi permis de souligner l'absence de documents légaux qui traitent sérieusement de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Les documents qui existent ne font que souligner l'exploitation des enfants par le travail. Le trafic d'enfants à des fins économiques n'a toujours pas été officiellement expliqué. Cette difficulté s'explique par la complexité des conventions, notamment de la Convention 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, ainsi que le fait que ces conventions ne prennent pas nécessairement en compte les réalités locales des pays sous-développés. Des actions pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants existent séparément, et certaines sont engagées à travers les structures gouvernementales ou la société civile. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'actions efficaces sont liées au manque de ressources humaines et financières. La volonté en soi n'est pas suffisante ; un mécanisme pour combattre efficacement l'ESEC doit être mis en place.

La recherche montre aussi les causes profondes de l'ESEC, soit la pauvreté généralisée des familles, la dissolution des liens familiaux, les mariages précoces, le manque d'emplois, l'impact des médias, les échecs académiques, la recherche par des employeurs du secteur informel d'enfant vulnérables, malléables et inconscients de leurs droits, et la pandémie du VIH/sida. Les différentes causes montrent que les liens qui existent entre les enfants, leur famille et la société tendent à tourner davantage autour de l'aspect financier. Ces considérations font des enfants des objets et instruments à un âge où ils devraient être éduqués et formés de manière à devenir des êtres responsables dans la société. Il faut noter qu'une forme morale, spirituelle et structurelle de la pauvreté pousse l'enfant vers une tragédie sociale faisant de sa vie une « triste chronique ».

Il est maintenant clair grâce à cette recherche que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales existe au Cameroun. Il s'agit d'une réalité qui bouscule les pratiques et qui met en danger l'évolution de l'enfant et la stabilité de la société. Contrairement aux vues avancées par les professionnels de la protection de l'enfant, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales n'est pas considérée négativement par la plupart des familles camerounaises parce que les enfants contribuent au bien-être de la famille en apportant de l'argent et en apprenant à prendre soin d'eux-mêmes.

Toute cette analyse mène à une proposition d'actions qui peut se résumer par la prise en compte de la gravité de la situation de l'ESEC. Certaines recommandations ont été retenues, soit :

- Revoir les implications et le rôle de l'État dans la connaissance, la diffusion et l'application des normes en matière de protection contre le travail des enfants.
- Réaliser une étude systématique de l'ESEC au Cameroun. Cette recherche devrait prévoir suffisamment de temps pour documenter les pratiques, organiser des discussions en profondeur avec les enfants, et contacter les abuseurs et les parents pour comprendre les processus, les réseaux, les pratiques familiales, les causes et les conséquences dans le but de mettre en place des stratégies efficaces de lutte qui prennent compte de la culture et de la pauvreté des familles touchées.
- L'État doit introduire des sanctions sévères pour ceux qui ne respectent pas les droits de l'enfant.
- Les organismes internationaux devraient fournir un soutien financier pour permettre à l'État et à la société civile de chercher des solutions.
- Soutenir et renforcer les capacités des activistes sociaux dans leur engagement dans les réformes sociales en faveur des enfants.
- Sensibiliser les autorités religieuses et traditionnelles pour qu'elles puissent contribuer à l'instauration d'une nouvelle culture du respect des droits de l'enfant.
- Appeler à la mobilisation des familles dans le combat contre les pires formes du travail des enfants.
- Travailler en faveur de la protection et de la dignité de l'enfant en respectant ses droits.

De la même façon, la question de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est inséparable du vaste programme pour lutter contre la pauvreté. Ces problèmes sont liés par la même relation inexplicable entre la tradition et la modernité. Ils sont aussi liés au manque de considération des familles par l'État. Ce dernier ne prend pas suffisamment en considération la réalité humaine qu'est la famille et ses défis.

Il faut noter que le but de cette recherche était non seulement d'arriver à une conscience collective, mais aussi de montrer que les familles africaines sont maintenant confrontées à la mutation de l'ordre structurel, fonctionnel et relationnel. Ces mutations sont présentes en tant que facteurs progressistes déstabilisants des usages traditionnels vers des horizons incertains. Les familles doivent désormais s'adapter aux nouveaux contextes culturels et historiques, tout comme les institutions humaines et culturelles spécialisées

dans l'accompagnement de l'éducation et de la formation des enfants. Tout ce désordre déstabilise les enfants et les pousse à prendre part à des pratiques indignes qui compromettent leurs moyens d'existence et leur stabilité physique et mentale.

BIBLIOGRAPHIE ET ORIENTATIONS

TEXTES ET ARTICLES

ALOYSIUS AJAB Ph. –D, “Le travail des enfants au Cameroun: Analyse d’une situation” (IPC), Yaoundé 1994.

BALLAM Y, Enfants de la rue et de la prison dans une ville africaine, Presse de l’UCAC, Yaoundé, (diffusion- distribution pour l’Europe, Editions Karthala), Paris, 1997 (Préface de marie Thérèse MENGUE).

BIT, “Le travail des enfants: que faire?” Document soumis aux fins de discussion à la réunion tripartite informelle au niveau ministériel, Genève, 12 juin 1996.

COLLOQUE, L’enfant exploité et mise au travail et prolétarisation, Colloque international, Paris, 24-25-26 novembre 1994.

DIAL et DSCN, Conditions d’activités de la population de Yaoundé de la population de Yaoundé, Ministère du Plan et de l’Aménagement du Territoire, juin 1993.

ENYEGUE A. –C, “être enfant à Yaoundé” dans Cahier Africain des droits de l’homme, n°2, pp. 77-101.

ERNY P., L’enfant et son milieu en Afrique noire, Paris, L’Harmattan, 1987.

EYIKE Vieux, “La situation des droits de l’enfant au Cameroun”, in Cahier de l’UCAC, n°1, Yaoundé PUCAC, 1996.

GROOTAERT C, KANBUR R, “Le travail des enfants: un point de vue économique” Revue Internationale du Travail, vol. 134, 1995, n°2.

KUATE TAMEGHE S, “A la recherche des causes de l’exploitation des enfants par le travail”, dans Cahier africain des droits de l’homme, n°2, pp. 101-115.

MANGA NOAH L, Le travail des enfants dans le secteur urbain du Cameroun, Yaoundé, septembre 2002.

MENGUE M. Th et BOUKONGOU J. –D, Comprendre la pauvreté au Cameroun, PUCAC, Yaoundé, 1004, 386p.

MENGUE M. Th., La pauvreté à Yaoundé, le cas du quartier d’Oyom-Abang: Actes du colloque: Citadins et ruraux à l’aube du troisième millénaire: UCAC/YAOUNDE 1999.

MINAS, MINASCOF, UNICEF., Enquête sur les enfants en stratégie de survie dans la rue au Cameroun, cas des villes de Yaoundé et de Douala, photocopié sans indication d’éditeur, Yaoundé, 1993.

MYERS W. –E., Protéger les enfants au travail, UNICEF New York, 1992.

OIT, “Eradiquer les pires formes de travail des enfants-guide pour la mise en oeuvre de la Convention n°182 de l’OIT”.

PAULO D, Enfants sans enfance, Hachette, col. Pluriel, Paris, 1995.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain au Cameroun, 1997.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN., Document de stratégie de la réduction de la pauvreté, Yaoundé, avril 2003.

SZTALRYDJ. –M, L’intime civilise: sexualité privée et intérêt public, L’Harmattan, Paris 1994.

UNICEF, “La situation des enfants dans le monde, 1997: les enfants au travail”.

UNICEF, Enfants et Femmes du Cameroun: Analyse de situation, mais 1997.

2. DOCUMENTS RELIÉS À LA LOI

CHARTRE africaine des droits de l’homme et des peuples

CODE civil du Cameroun

CODE pénal du Cameroun.

CODE du travail camerounais.

CONVENTION internationale relative aux droits de l’enfant, adoptée le 20 novembre 1989.

CONVENTION n°138 sur l’âge minimum, adoptée le 26 juin 1973.

CONVENTION n° 182 concernant les pires formes de travail des enfants, adoptée le 17 juin 1999.

CONVENTION n°29 concernant le travail force, adoptée le 28 juin 1930.

ANNEXES

LISTE DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS

ASSEJA

ASSEJA est une ONG locales du Cameroun qui travaille dans le domaine du trafic d'enfants et du travail des enfants.

B.P. 5988 Yaoundé

Téléphone : 220 92 93

Courrier électronique : assejacmr@yahoo.fr

Association Camerounaise pour le développement intégral de l'enfant et de l'adolescent (ACDIA)

Téléphone : 223 39 71

Centre Social EDIMAR

B.P. 185 Yaoundé

Téléphone : 222 54 17.

Comité National pour les droits de l'enfant et de la femme

Commission Diocésaine Justice et paix Yaoundé

B.P. 1836 Yaoundé

Téléphone : 221 04 83.

Croix-Rouge camerounaise.

DEI (Défense des Enfants international).

Fondation Fact (plus orientée vers l'adoption)

Fondation Petit Dan et Sara à Soa.

Foyer de l'Espérance.

B.P. 185 Yaoundé

Le centre des amis de la Technologie et d'initiation aux beaux-arts (CATIBA) situé entre le stage Omnisports et le Lycée Bilingue.

MINAS, situé au Centre des Handicapés d'Etoug-Ebe

Organisation de développement d'étude, de formation et de conseils (ODECO)

B.P. 4263

Téléphone : 223 39 84

Police Judiciaire Elig-Essono